

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 16 MARS 2022

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : RADREAU Sophie, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.

Excusés : LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à RADREAU Sophie,
CONTET Jean-Pierre a donné procuration à MARTINO Jean-Luc,
DEVAUX Cloé a donné procuration à HERGAS Jasmine,
REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine,
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick,
DURY Bernard a donné procuration à FRANÇOIS Claudine,
BEDEZ Christian a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,
PLANÇON Aurélie a donné procuration à ATAR Nathalie.

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Jean-Pierre POIVEY** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Les membres signent le registre.

Sophie RADREAU : « Avant de commencer, ayons une pensée pour l'Ukraine. Par rapport à cette guerre, je voulais vous poser la question à tous, pour savoir si vous vouliez que la commune fasse un don pour l'Ukraine. Je voulais avoir l'avis de l'opposition par rapport à ce geste que l'on voudrait faire aux Ukrainiens »

Agnès TRAVERSIER : « Pour ma part, il n'y a pas de souci. On a déjà fait d'autres gestes en fonction des sinistrés de part et d'autre en France et ailleurs »

Sophie RADREAU : « Je ne sais pas encore vers quel organisme nous nous tournerons, et le montant reste à déterminer »

Marcel MANIAS : « Je pense que ce serait bien. On a fait la récolte, c'est une bonne chose pour la population. Mais vis-à-vis de la commune, il faudrait faire un geste »

Sophie RADREAU : « On préparera la délibération pour le prochain conseil, on l'ajoutera au budget »

Jean-Luc MARTINO : « Il y en aura peut-être d'autres, parce qu'apparemment, le conflit n'est pas prêt de se terminer »

Agnès TRAVERSIER : « Par le biais d'associations, Fondation de France... »

Sophie RADREAU : « Oui, ou le Secours Populaire, la Croix-Rouge »

Remarques sur les précédents comptes-rendus de Conseils Municipaux :

Agnès TRAVERSIER : « Concernant celui du 15 décembre 2021, Jean-Pierre LOUYS n'est pas là, j'avais posé une question sur les paniers solidaires »

Sophie RADREAU : « Il faut lui envoyer un mail et il répondra »

Agnès TRAVERSIER : « Toujours sur le compte-rendu du 15 décembre 2021, j'ai dit qu'il ne fallait pas mettre les noms des gens qui réservent les salles, et non les tables »

Ordre du jour :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

I- OBLIGATIONS LEGALES

- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

- Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

II – LOI DE FINANCES 2022

Préambule

La loi de finances pour 2022 a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2021. Elle vise essentiellement à accompagner la relance économique qui fait suite à la crise liée à l'épidémie de COVID-19.

La dette publique a atteint 115.3 % en 2021 et devrait atteindre 113.5% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2022. Le déficit public était de 7.0 % en 2021 et la prévision pour 2022 s'établit à un déficit de 5.0 %.

Vous trouverez ci-dessous les principales mesures de la loi de finances 2022 qui concernent et impactent les collectivités territoriales et leurs finances, directement ou indirectement.

La loi de finances 2022 comporte plus de 200 articles, et les points évoqués ci-dessous sont ceux qui concernent directement ou indirectement les communes.

Stabilité des dotations

Le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement (26,8 milliards d'euros) et d'investissement aux collectivités territoriales, actant une stabilité des dotations sur l'ensemble du mandat. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en légère progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2021. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR), qui progressent chacune de 95 millions d'euros.

Revalorisation des bases locatives

La revalorisation des bases foncières sera de +3,4% cette année, soit une variation importante par rapport à 2021 (la progression était de 0,2%), en application de l'article 1518 bis du code général des impôts, fonction de l'inflation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021.

Réforme des indicateurs financiers

S'inspirant des propositions du comité des finances locales, le Gouvernement procède à une légère réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. De nouvelles ressources sont ainsi intégrées au potentiel fiscal, comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, ou la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). La loi de finances simplifie par ailleurs le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Dotations exceptionnelles d'investissement

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 337 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. Les crédits de paiement (CP), effectivement décaissés en 2022, au titre du plan de relance, devraient atteindre 300 millions d'euros. Ces crédits supplémentaires devraient principalement alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties (TFPB)

Le texte instaure une compensation intégrale par l'Etat aux collectivités, pendant dix ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriété bâties (TFPB) dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

Cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage

Mise en place à compter de 2022 d'une cotisation spéciale à l'apprentissage fixée, au maximum, à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales, perçue par le CNFPT, permettant de financer 50 % du coût global de formation.

Clarification du calendrier de consommation des crédits de la DSIL et de la DETR

Modification à partir de 2023 du calendrier de consommation des crédits au titre de la DSIL et de la DETR, en prévoyant que 80 % de l'enveloppe départementale (pour la DETR) ou régionale (pour la DSIL) doit être notifiée pendant le 1er semestre de l'année civile. De même, le texte prévoit la publication des subventions sur le site internet de la préfecture le 31 juillet plutôt que le 31 septembre, afin de donner tout son effet utile à la mesure. Ces règles sont en outre élargies à la DPV et à la DSID.

Assouplissement de la taxe d'aménagement dans le cas des reconstructions après sinistre

Les conditions d'exonération de la taxe d'aménagement dans le cas des reconstructions après sinistre sont assouplies, afin de tenir compte des cas où la reconstruction à l'identique est rendue impossible du fait des règles d'urbanisme en vigueur.

Exonération de DMTO pour les biens transmis par donation ou succession

Exonération sans limite temporelle pour les régions, les départements, les communes, leurs établissements publics et les établissements publics hospitaliers de droits de mutation à titre gratuit sur les biens qui leur sont transmis par donation ou succession, dès lors qu'ils sont affectés à des activités non lucratives.

Partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses communes membres

Cette disposition clarifie les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses communes membres lorsque tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences. Le même principe sera appliqué lorsque la taxe d'aménagement est perçue par la commune et lorsqu'elle est perçue par l'intercommunalité, sous la forme du partage du produit au prorata des dépenses constatées de chacun.

Encadrement des baisses d'attributions de compensation

La loi de finances encadre et précise la procédure qui permet à un EPCI à fiscalité propre de réduire unilatéralement les attributions de compensation de ses communes membres dans le cas où une diminution des bases imposables amène une diminution de ses recettes de fiscalité économique.

Report de la réforme de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

Alors qu'elle était annoncée, la réforme de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) sur les antennes relais de téléphonie mobile n'a finalement pas été menée, le Gouvernement estimant que celle-ci était complexe et non urgente.

III – PRESENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

BUDGET COMMUNE		
2020		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2020 (A)	+ 447 023.97 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2020 (B)	- 147 262.09 €	
Résultat cumulé 2020 (A+B)	+ 299 761.88 €	
2021		
Section FONCTIONNEMENT :		
Recettes :		
Atténuations de charges	37 859.38 €	
Opérations d'ordre entre section	25.00 €	
Produits des services, domaine, ventes diverses	249 665.28 €	
Impôts et taxes	357 192.35 €	
Fiscalité locale	1 548 430.29 €	
Dotations et participations	987 045.26 €	
Autres produits de gestion courante	81 897.18 €	
Produits financiers	3.04 €	
Produits spécifiques	23 857.26 €	
Total recettes réalisées (C)	3 285 975.04 €	
Dépenses :		
Charges à caractère général	753 900.85 €	
Charges de personnel et frais assimilés	1 769 975.06 €	
Atténuations de produits	20 947.00 €	
Autres charges de gestion courante	370 644.42 €	
Charges financières	49 447.87 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	264 561.25 €	
Total dépenses réalisées (D)	3 229 476.45 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (C-D)	+ 56 498.59 €	
Section INVESTISSEMENT - par chapitre		
Recettes :		
Dotations, fonds divers et réserves	349 630.55 €	
Subventions d'investissement	1 029 536.07 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	264 561.25 €	
Emprunts et dettes assimilées	80 000.00 €	
Total recettes réalisées (E)	1 723 727.87 €	
Dépenses :		
Dotations, fonds divers, réserves (taxe aménagement versée à PMA)	11 986.78 €	
Emprunts et dettes assimilées	270 849.77 €	
Subventions d'équipement versées (ravalement façades particuliers)	885.00 €	
Immobilisations incorporelles (logiciels, ...)	36 904.26 €	
Immobilisations corporelles (matériels)	293 539.57 €	
Immobilisations en cours (Travaux)	739 447.7 €	
Opérations d'ordre entre section	25.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	1 353 638.08 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (E-F)	+ 370 089.79 €	
Résultat cumulé 2021 (C-D+E-F)	+ 426 588.38 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2020 + résultat cumulé 2021)		+ 726 350.26 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2021 :		
Recettes		
Dotations, fonds divers et réserves	312 500.00 €	
Subventions notifiées	400 900.00 €	
Total recettes (G)	713 400.00 €	
Dépenses		
Immobilisations incorporelles	11 400.00 €	
Immobilisations corporelles	435 500.00 €	
Travaux	288 100.00 €	
Total dépenses (H)	735 000.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	- 21 600.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2020 + Résultat cumulé 2021 + Restes à réaliser 2021)		+ 704 750.26 €

BUDGET BOIS		
2020		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2020 (A)	+ 15 780.94 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2020 (B)	+ 1 427.85 €	
Résultat cumulé 2020 (A+B)	+ 17 208.79 €	
2021		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	62 388.04 €	
Total dépenses réalisées (D)	27 732.12 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (C-D)	+ 34 655.92 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	4 458.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	1 852.80 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (E-F)	+ 2 605.20 €	
Résultat cumulé 2021 (C-D+E-F)	+ 37 261.12 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2020 + résultat cumulé 2021)		+ 54 469.91 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2021 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	2 503.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	- 2 503.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2020 + Résultat cumulé 2021 + Restes à réaliser 2021)		+ 51 966.91 €

BUDGET BÂTIMENTS LOCATIFS		
2020		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2020 (A)	- 880.77 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2020 (B)	+ 15 346.44 €	
Résultat cumulé 2020 (A+B)	+ 14 465.67 €	
2021		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	322 228.00 €	
Total dépenses réalisées (D)	312 639.80 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (C-D)	+ 9 588.20 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	0.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	3 356.87 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (E-F)	- 3 356.87 €	
Résultat cumulé 2021 (C-D+E-F)	+ 6 231.33 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2020 + résultat cumulé 2021)		+ 20 697.00 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2021 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	0.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	0.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2020 + Résultat cumulé 2021 + Restes à réaliser 2021)		+ 20 697.00 €

BUDGET 13 LOGEMENTS CENTRE		
2020		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2020 (A)	6 470.90 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2020 (B)	- 17 598.76 €	
Résultat cumulé 2020 (A+B)	- 11 127.86 €	
2021		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	69 287.69 €	
Total dépenses réalisées (D)	49 754.53 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2021 (C-D)	+ 19 533.16 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	43 077.71 €	
Total dépenses réalisées (F)	45 144.14 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2021 (E-F)	- 2 066.43 €	
Résultat cumulé 2021 (C-D+E-F)	+ 17 466.73 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2020 + résultat cumulé 2021)		+ 6 338.87 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2021 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	0.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	0.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2020 + Résultat cumulé 2021 + Restes à réaliser 2021)		+ 6 338.87 €

Important : Les chiffres de clôture ne sont pas définitifs, il subsiste de légers décalages entre les chiffres du Trésor Public et les nôtres. Cependant, ces décalages étant très légers (quelques centaines d'euros), ils ne faussent en aucun cas la tendance générale des résultats de clôture.

IV – TRAVAUX EN COURS

► **Mise en place d'une vidéoprotection**

Suite à la consultation de plusieurs prestataires spécialisés, l'offre retenue est celle de l'entreprise SEEB Sécurité. Les essais réalisés sur le terrain dans le cadre de la consultation avec cette entreprise et le matériel qu'elle se propose d'installer ont été concluants, notamment pour le dispositif de Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI).

De plus, l'offre de l'entreprise SEEB Sécurité est la moins-disante, et son montant cumulé avec les coûts liés aux travaux de terrassement et de pose de mâts (travaux confiés à l'entreprise ETS BAUMGARTNER) ainsi qu'aux coûts liés aux raccordements électriques des installations (ENEDIS) se situe en deçà de la somme budgétisée en 2021 pour cette opération. Les caméras LAPI (doublée de caméras contexte) 4K couvriront l'ensemble des entrées/sorties de la commune ainsi que les entrées/sorties des rues du Stade, de la Berge et Champerriet qui sont des rues d'accès à des installations communales (salle de tennis de table, salle Bernard Pagnot, salle omnisports, salle polyvalente, stade de football, ateliers municipaux, Maison des Associations).

Les caméras de contexte permettront de filmer une grande partie des abords de la salle polyvalente, l'entrée des ateliers municipaux, l'espace Champerriet, l'entrée de l'école Radreau et la Place Centrale (les deux caméras existantes sur la Place Centrale et inactives jusqu'à présent seront intégrées à la nouvelle installation).

L'installation de ce dispositif correspond à l'avis de sûreté émis par le référent Gendarmerie sur les dossiers de vidéoprotection et la Préfecture du Doubs a donné son autorisation pour l'installation de ce dispositif (arrêté n°25-2021-12-06-00019 du 6 décembre 2021).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 56 657.90 € HT, soit 67 989.48 € TTC (dont 46 392.30 € TTC pour la fourniture, la pose et la mise en service du dispositif de vidéoprotection, 9 615.66 € TTC pour les travaux de génie civil et 11 981.52 € pour les raccordements électriques).

Plan de financement :

- État - FIPDR* (50% maximum du montant HT) : 28 328.95 €
- Fonds communaux : 39 660.53 € **

* Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 28 507.54 €

Calendrier prévisionnel des travaux :

Nous sommes en attente de la réalisation des raccordements électriques demandés à ENEDIS pour commencer les travaux.

- Fin avril : raccordements ENEDIS
- 1^{ière} quinzaine de mai : génie civil (terrassement, pose des nouveaux mâts, alimentations électriques)
- 2^{ème} quinzaine de mai : installation dispositifs de vidéoprotection (passage CONSUEL)
- Début juin : mise en service par ENEDIS (ouverture compteurs électriques)
- Avant fin juin : mise en service dispositifs de vidéoprotection, essais, réglages et réception des travaux

Un dossier de subvention pour solliciter une participation de l'État via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) va être déposé dans les jours à venir auprès de la Préfecture du Doubs, il vous est donc proposé de délibérer pour approuver le projet ainsi que son plan de financement prévisionnel.

► **Réaménagement du lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo**

En 2021, conformément au budget, un bureau d'étude paysager (Le Bureau du Paysage) a été missionné afin d'établir un avant-projet.

Cet avant-projet a été présenté aux riverains des rues concernés lors d'une première réunion qui s'est déroulée le 23 septembre 2021. Cette réunion a permis de recueillir l'avis des riverains afin d'amender le projet en fonction des remarques émises.

Un deuxième temps d'échange avec les riverains a eu lieu le 2 février 2022 afin de leur présenter le projet amendé.

Entre ces deux réunions et en parallèle de cette démarche de consultation des administrés, les différents concessionnaires de réseau ont été consultés afin d'envisager la possibilité de la réfection partielle ou totale des réseaux qui en auraient besoin, et ce en amont des travaux de voirie.

ENEDIS et GrDF nous ont indiqué que les réseaux ne nécessitaient pas de renouvellement.

En ce qui concerne les réseaux d'eau et d'assainissement, à notre demande, Pays de Montbéliard Agglomération (via VEOLIA qui est le délégataire de service public en charge de l'entretien, de la maintenance et du renouvellement de ces réseaux) a réalisé une inspection vidéo des réseaux d'assainissement.

Au regard des résultats de cette inspection vidéo et de la vétusté du réseau d'eau potable, PMA a décidé de renouveler environ 100 mètres linéaires du réseau d'assainissement ainsi que l'ensemble du réseau d'eau potable (y compris les branchements chez les particuliers qui seront autant que possible déplacés en limite de propriété des riverains).

Une réunion en début d'année entre VEOLIA, PMA et les services communaux a permis de fixer un calendrier prévisionnel qui se décline de la manière suivante :

- 1^{er} semestre 2022 : renouvellement d'une partie du réseau d'assainissement (environ 100 ml) et de l'ensemble du réseau d'eau potable (y compris les branchements des particuliers)

- 2^{ème} semestre 2022 : travaux de réaménagement des rues

Cette coordination entre les services communaux et ceux de Pays de Montbéliard Agglomération permet de limiter considérablement les éventuelles interventions à venir dues à des dysfonctionnements sur les réseaux d'eau et d'assainissement (fuites, affaissement...) et qui auraient pour conséquence d'abîmer un revêtement neuf.

Par ailleurs, cette coordination évitera pour PMA la reprise des revêtements de voirie due aux travaux de renouvellement des réseaux, puisque l'entreprise retenue par la commune enchaînera les travaux de réaménagement dans la foulée.

Un marché public a été publié pour ces travaux à venir et la date butoir pour le dépôt des offres était fixée au vendredi 4 mars 2022 à 12h00. Trois candidats ont répondu et leurs offres sont en cours d'analyse par le bureau d'étude (Le Bureau du Paysage avait été missionné dans un premier temps pour nous accompagner jusqu'à la passation du marché public).

Afin de ne pas biaiser cette consultation en cours, notamment l'éventuelle démarche de négociation à venir, nous ne communiquerons pas dans ce rapport les montants des offres dont nous avons connaissance à cette heure.

Cependant, deux lignes budgétaires complémentaires aux crédits votés en 2021 sont proposées dans le listing des besoins en investissement pour 2022 : un complément de crédit pour prendre en compte l'estimatif du montant des travaux transmis par le bureau d'étude (comme suggéré lors de la commission Finances-Personnel du 23 septembre 2021) et de nouveaux crédits pour confier à un bureau d'étude les missions de suivi et de réception des travaux à venir.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 322 902.50 € HT, soit 387 483.00 € TTC (dont 366 747.00 € TTC pour les travaux, 2 700.00 € pour les relevés topographiques et 18 036.00 € pour la maîtrise d'œuvre).

Plan de financement :

- État - DETR (30%) : 96 870.75 €
- Fonds communaux : 290 612.25 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 227 049.54 €

Un dossier de subvention DETR a été déposé avant la date butoir de l'appel à projets 2022, soit le 31 janvier 2022. Il vous est proposé de délibérer sur le montant du projet ainsi que sur son plan de financement prévisionnel.

► **Couverture du terrain de tennis**

Le tennis couvert a été partiellement réceptionné en fin d'année 2021 puis totalement fin février 2022. Les travaux sont donc terminés depuis peu.

Le montant global du projet est de 489 369.68 €. Le montant des crédits prévus pour cette opération était de 500 000.00€, donc malgré les imprévus techniques qui ont occasionné des surcoûts (notamment l'imprévu technique lié à la gestion des eaux de pluie), le montant final de l'opération n'a pas excédé l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

Un bilan financier de l'opération vous sera communiqué (via l'une des commissions Finances-Personnel à venir) lorsque les subventions accordées auront été recouvertes.

► **Rénovation énergétique de la salle omnisports**

Comme indiqué lors de la commission Finances-Personnel du 20 octobre 2021, suite aux conclusions de l'audit énergétique, nous avons missionné le bureau d'étude CETEC pour une mission de maîtrise d'œuvre, notamment pour produire un Avant-Projet Détaillé (APD) et un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en vue de déposer un dossier de subvention Effilogis avant la date butoir du 31 décembre 2021, puis un dossier de demande de subvention DETR avant la date butoir du 31 janvier 2022.

(Le dispositif Effilogis présentait des conditions d'accompagnement assez exceptionnelles en 2021, du fait du Plan de Relance, donc il était indispensable de déposer un dossier de subvention avant la date butoir pour espérer bénéficier de ces conditions. En effet, en 2022, les conditions d'accompagnement sont annoncées à la baisse, notamment pour les plafonds).

Le choix a été fait de déposer deux dossiers de subvention sur la base du scénario n°3 (Rappel du scénario n°3 : objectif énergétique Bâtiment Basse Consommation Performance (BBC Performance) : isolation plancher haut, VMC double-flux, remplacement chaufferie, isolation murs extérieurs, remplacement menuiseries extérieures et installation panneaux photovoltaïques).

L'estimatif du montant des travaux au stade de l'APD et du DCE est de 790 297.10 € HT, soit 948 356.52 € TTC (y compris frais divers dont maîtrise d'œuvre).

Commune de Bavans (25)	
Mairie	
Réhabilitation Énergétique de la Salle omnisports	
Rue du Stade 25 550 BAVANS	
Estimatif des lots - Indice B	
	Projet de base: Réhabilitation énergétique
Lot 1 - GROS ŒUVRE - ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	51 200,00
* Installations de chantier,	12 000,00
* Réparation des fissures en façades.	2 300,00
* Isolation thermique en sousassement des façades 120+13mm (R = 4,15 m2KW).	29 400,00
* Local technique pour onduleurs et armoires électriques	7 500,00
Lot 2 - ISOLATION - COUVERTURE - BARDAGE	434 600,00
* Renforcement charpente bois en lamellé collé,	28 400,00
* Surtolure en bac acier avec isolation thermique (R = 7,65 m2KW) compatible avec l'installation Photovoltaïque (913,00 m2 environ)	183 300,00
* Dépose du bardage et ensembles en polycarbonate en façades,	27 800,00
* Bardage nervuré avec isolation thermique 150mm en façades (R = 4,40 m2KW).	72 300,00
* Pose de bardage polycarbonate en façades (Uw ≤ 1,30 W/m2.K).	94 000,00
* Bavettes, couvertines, zingueries diverses,	5 300,00
* Chêneaux, naissances et descentes pour évacuation des eaux pluviales	23 500,00
Lot 3 - MENUISERIES EXTERIEURES	22 500,00
* Dépose des blocs-portes, châssis en façades,	500,00
* Remplacement des châssis vitrés extérieurs par bois-aluminium (Uw ≤ 1,30 W/m2.K).	11 500,00
* Remplacement des bloc-portes extérieurs par aluminium (Uw ≤ 1,30 W/m2.K).	7 500,00
* Porte et façade grillagée pour local technique onduleurs	3 000,00
Lot 4 - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	74 300,00
* Chaufferie: dépose, consignation, modification conduite de gaz + coffret de coupure,	2 500,00
* Chaufferie: dépose, remplacement de la chaudière gaz et nouvelle distribution,	11 600,00
* Chauffage: prolongation des conduits de fumée radlants en toiture,	8 000,00
* Chauffage: vannes thermostatiques sur radiateurs,	1 500,00
* Ventilation: remplacement CTA,	20 000,00
* Ventilation: nouveaux terminaux vestiaires, grande salle,...	25 800,00
* Sanitaire: modification des ventilations EU,...	4 900,00

Lot 5 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES		8 100,00
* Dépose		400,00
* Intervention en armoires électriques, canalisations		1 100,00
* Eclairage Intérieur à leds		5 100,00
* Eclairage extérieur à leds		1 500,00
Lot 6 - INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE		98 000,00
* Installation Photovoltaïque en toiture: 256 panneaux (8 x 55,00 = 440,00 m2 environ)		
	Travaux HT	688 700,00
	TVA 20%	137 740,00
	Travaux TTC	826 440,00
Surface utile:	1 760,00 m2	391,31 € HT / m2
Montbéliard le 22 février 22		Valeur DECEMBRE 2021, taux de tolérance de 8%

Frais divers complémentaires:		
• Honoraires Maîtrise d'œuvre compris EXE 1, EXE2, DET et OPC	Valeur globale 8%	55 096,00
• Diagnostic des matériaux contenant du plomb & de l'amiante	Valeur estimative 0,7 %	4 820,90
• Dommage d'ouvrage	Valeur estimative 1,8 %	12 396,60
• Honoraires du bureau de contrôle (Technique et Accessibilité PMR)	Valeur estimative 1,6 %	11 019,20
• Honoraires du coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS)	Valeur estimative 1,2 %	8 264,40
• Branchement TARIF JAUNE	Valeur estimative	10 000,00
	Total frais divers HT	101 597,10
	TVA 20%	20 319,42
	Total frais divers TTC	121 916,52
Enveloppe budgétaire projet de base	Total général HT	790 297,10
	TVA 20%	158 059,42
	Total général TTC	948 356,52
<p>Projet de base: Réhabilitation énergétique</p> <p>* Construction de 1989; sans diagnostic amiante, la présente estimation est hors dépose des matériaux amiantés éventuels.</p> <p>* Un bureau de contrôle et un CSPS seront à désigner par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>* A ce stade, après calcul pour le projet de base, il n'est pas nécessaire de renforcer la charpente en bois Lamellé Collé.</p> <p>Installation Photovoltaïque</p> <p>* A la demande du Maître d'ouvrage, une prestation est prévue pour la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque par un procédé de panneaux photovoltaïques posés en toiture comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface d'environ 8 x 55m = 440m2 selon plan joint, poids 20kg/m2, • 256 panneaux, • Production: 94,7 Kwc • Installation avec revente totale à un fournisseur d'énergie. • ATTENTION: nécessité de prévoir un 2ème branchement TARIF JAUNE. <p>* La présente installation engendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remplacement d'une partie de la sur-toiture prévue sur la salle omnisports par une toiture compatible avec l'installation Photovoltaïque (913,00 m2 environ), • Le renforcement de la charpente bois suite au surpoids de 20kg/m2, • La fourniture et pose des panneaux Photovoltaïques en toiture sur supports adaptés, • Les travaux d'infrastructure, superstructure en béton et maçonnerie, couverture, pour la création d'un local pour les onduleurs et armoires électriques, • La fourniture et pose des onduleurs et armoires électriques, compris câblage, raccordement, • La fourniture et pose d'une porte et façade grillagée pour permettre l'accès et la ventilation du local, • La fourniture et mise en œuvre d'une ligne de vie pour entretien des panneaux,... 		

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) : 237 089.13 €
- Région - Effilogis (40 % du montant HT) : 316 118.84 €
- Département - Contrat P@C (10 % du montant HT) : 79 029.71 €
- Fonds communaux : 316 118.84 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 160 550.44 €

Le dossier de subvention contrat P@C n'a pas été déposé à cette heure, car il est déposable à tout moment (dispositif permettant un dépôt au « fil de l'eau », pas de date butoir) et sans l'accompagnement Effilogis qui est le plus important, le financement de ce projet serait fortement remis en cause.

Il est important de noter que la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques générerait des recettes de fonctionnement liées à la revente du courant généré et estimées à environ 8 673.00 € HT par an, soit 10 407.60 € TTC.

Estimatif des recettes générées par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle omnisports

PSE – INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Mise en place en toiture d'un système de panneaux photovoltaïques posés en surimposition comprenant :

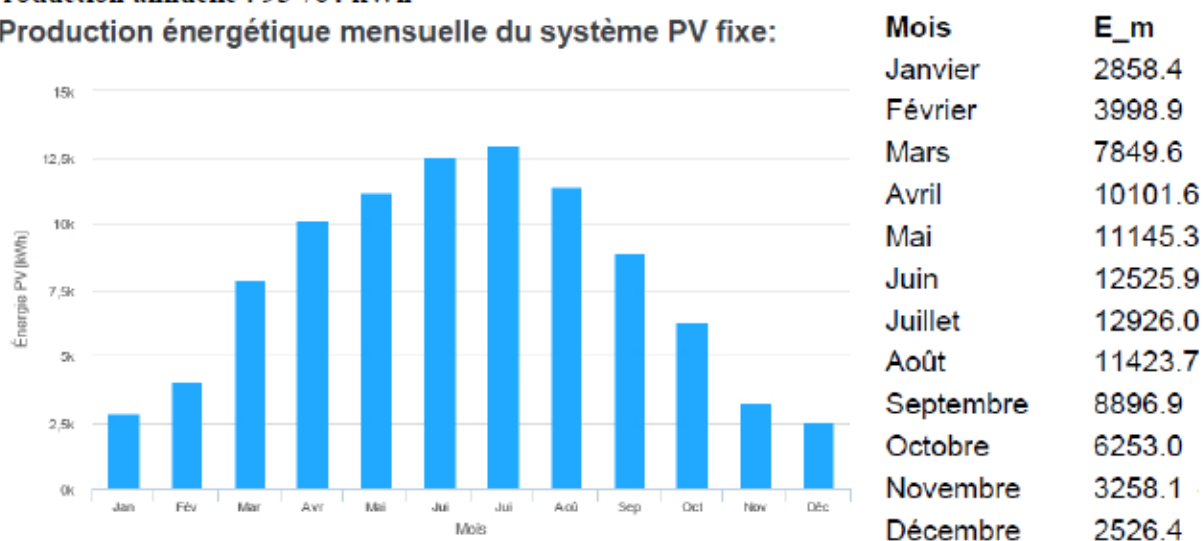
- Surface d'environ 8 x 55ml = 440m2, poids 20kg/m2 environ,
- 256 panneaux sur supports,
- Onduleurs en local technique,
- Armoires électriques, raccordements,
- toutes sujétions...

Cette centrale de production sera d'une puissance de **94,72 Kwc**.

Le courant produit sera revendu en totalité.

Production annuelle : 93 764 kWh

Production énergétique mensuelle du système PV fixe:



Revente totale

La production est prévue en revente totale pour un prix d'environ **0.0925 € HT le KWh** sans revalorisation sur une durée fixe de 20 ans. Après la période de 20 ans le rachat n'est plus obligatoire. Cette installation permettra de réaliser une économie annuelle minimum de :

8 673 € HT/an

Le projet ne sera commencé dans ces conditions, c'est-à-dire avec pour objectif d'atteindre la performance énergétique BBC Performance, que si les subventions sont accordées. L'opération sera alors financée à l'aide d'un emprunt relais du montant des subventions accordées.

Il vous est proposé de délibérer sur le nouveau montant du projet ainsi que sur son plan de financement prévisionnel, et il vous est également proposé un complément de crédits pour pouvoir financer cette opération (167 000.00 € qui viendraient s'ajouter aux 150 000.00 € budgétisés initialement pour la réfection de la toiture, afin d'être en mesure de payer les 316 118.84 € à la charge de la commune).

► Aire de jeux Corps Franc

Plusieurs prestataires ont été consultés pour le renouvellement de l'aire de jeux du Corps Franc. Le prestataire retenu est PROLUDIC. Les jeux précédents étaient appréciés, donc les nouveaux jeux seront similaires (tyrolienne, petit toboggan, balançoire, jeux à ressort).

Les améliorations notables sont le choix de jeux composés de matériaux durables et la création d'aires de « réception » (terrassment sur 30 cm de profondeur autour du jeu sur une surface déterminée par le fabricant en conformité avec la législation et les règles de sécurité, délimitation de cette surface par des pavés sur lit de béton, puis remplissage avec plaquettes de bois calibrés de sorte à répondre à la norme NF EN 1176-1).

Pour cette opération, un dossier de subvention DETR 2022 a été déposé avant la date butoir du 31 janvier 2022 et un dossier de subvention auprès du Département du Doubs (dispositif contrat P@C) avant la fin d'année 2021 pour bénéficier du taux de 30 % applicable à notre commune pour ce type de projet. Le dispositif Contrat P@C est arrivé à son terme au 31 décembre 2021, et nous ne connaissons pas à cette heure les modalités du Contrat P@C 2022-2028, notamment le taux d'accompagnement dont nous pourrions bénéficier sur les futures demandes de subvention.

L'estimatif du montant des travaux est de 29 206.78 € HT soit 35 048.14 € TTC (dont 25 076.14 € TTC pour les jeux fournis et posés, et 9 972.00 € TTC pour la création du sol fluent) :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) : 8 762.03 €
- Département - contrat P@C (30 % du montant HT) : 8 762.03 €
- Fonds propres : 17 524.07 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 11 774.77 €

Il vous est proposé de délibérer sur le montant de l'opération et son plan de financement prévisionnel

V – BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN INVESTISSEMENT

LISTING BESOINS EN INVESTISSEMENT DOB 2022		
Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Observations
Commission "Ateliers municipaux - Travaux - Forêt - Cimetière"		
* Voirie :		
Signalisation verticale - mobilier urbain		
Signalisation provisoire chantier (cônes, panneaux...etc)	500,00 €	
Panneaux de police (renouvellement périodique)	3 000,00 €	Installation en régie
Divers éléments pour stockage et intervention en cas de dégradations : Fourreaux, mâts, fixations	1 500,00 €	
Renouvellement plaques de rue	2 000,00 €	Travaux en régie
Mobilier urbain : bancs, barrières, potelets...	7 000,00 €	Travaux en régie
Signalisation horizontale		
Bandes podotactiles, résines gravillonnées, bandes d'éveil et rails de guidage PMR (aux abords des ERP) - Reprise du Plan d'Accessibilité Voirie (PAVE)	6 000,00 €	Mise en accessibilité de la voirie - Travaux en régie et entreprises
Travaux		
Réfection du trottoir affaissé (Charbonnière) - Impact sécheresse 2018	20 000,00 €	Éligible DETR
Mise en place d'une clôture bois pour sécurisation du talus rue des Acacias	2 500,00 €	Travaux en régie
Prolongation du trottoir qui finit à l'angle des rues du Bois Joli et du Corps Franc jusqu'à la rue des Bleuets (cheminement écoliers)	20 000,00 €	
Barrières bois de condamnation de l'accès au Mont-Bart x3 (rue du Corps Franc, rue des Pins et rue du Mont-Bart)	10 000,00 €	Travaux en régie
Mise en place clôture de sécurité sur mur de soutènement trottoir rue du Mont-Bart	4 000,00 €	Le long de l'ancienne Maison Forestière

Réfection de la rue de la Prairie (environ 650 ml)	120 000,00 €	
* Bâtiments- cimetièrre - forêt	-	-
Tous bâtiments : Remplacement de Blocs De Secours (BDS) classiques défectueux par des BDS LED	500,00 €	Travaux en régie
Tous bâtiments : finalisation du nouvel organigramme des accès aux bâtiments communaux	2 000,00 €	Travaux en régie
Jardins familiaux : travaux de séparation des parcelles	2 000,00 €	Travaux en régie
Gendarmerie (locaux brigade) : remplacement portail et installation clôtures	36 000,00 €	Voir détails dans paragraphe E du chapitre VIII du rapport
Gendarmerie (locaux brigade) : remplacement panneau faux-plafond pour du LED brigade (x88)	8 800,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : fermeture du tableau électrique (suite visite de contrôle)	1 500,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : remplacement des portes de garage (avec automatisation)	15 000,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : Installation de luminaires de sécurité autour des locaux de la brigade	2 300,00 €	
Gendarmerie (locaux brigade) : Sécurisation du sas d'entrée et la l'accueil de la gendarmerie	6 400,00 €	
Gendarmerie (partie logement) : réfection toiture bâtiment nord-est	35 000,00 €	
Gendarmerie (partie logement) : remplacement radiateurs logements (corrosion perforante)	3 000,00 €	
Mairie / CCAS : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	3 000,00 €	Éligible CEE - Travaux en régie
Salle polyvalente : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	1 500,00 €	
Salle polyvalente : remplacement chaufferie	15 480,00 €	Éligible CEE
Salle polyvalente : réfection complète des sols (y compris piste en parquet)	42 500,00 €	Sans la piste en parquet : 34 000,00 €
Salle polyvalente : Remplacement menuiseries sas d'entrée (PVC renforcé)	8 000,00 €	Éligible CEE
Salle polyvalente : Remplacement du faux-plafond	6 600,00 €	Travaux en régie
Salle polyvalente / local pétanque : isolation plafond	14 100,00 €	Éligible CEE
Salle omnisports : Rénovation énergétique BBC Performance - complément de crédits	167 000,00 €	Voir détails dans chapitre IV du rapport
Salle omnisports : Reprise du réseau de plomberie sanitaire	4 830,95 €	Suppression bras morts et installation mitigeurs pour éviter risques légionélose
Préfabriqués derrière bibliothèque : démolition/désamiantage	60 000,00 €	
Crèche H.Garderie - Remplacement bardage extérieur bois côté cour	5 000,00 €	Travaux en régie
Ateliers municipaux : Alarme anti-intrusion garages annexes	650,00 €	
Stade de football : remplacement des buts du terrain annexe	2 600,00 €	
École Radreau 1 et 2 : réfection de la partie basse des toitures (partie en zinc en mauvais état)	51 300,00 €	Remplacement des panneaux supports et remplacement des bacs acier
Audit énergétique : Vestiaires de football (scénario 3 : BBC Performance)	76 061,78 €	Voir paragraphe D du chapitre VIII du rapport
Audit énergétique : Salle polyvalente (scénario 3 : BBC Performance)	288 712,20 €	
Audit énergétique : Gymnase Bel Air (scénario 3 : BBC Performance)	178 944,96 €	
Audit énergétique : Mairie/CCAS (scénario 3 : BBC Performance)	182 763,50 €	
Stand de tir 50 m : Mise en place d'un assainissement non-collectif et d'une cuve d'eau avec système de purification	15 000,00 €	Pour un WC et un robinet. Site non-raccordable aux réseaux car trop éloigné

Prolongation du chemin Gérard AUDOUZE	30 000,00 €	
Travaux dans la forêt - ONF (entretien des cloisonnements et plantations diverses)	10 500,00 €	Devis ONF
* Matériel - véhicules ateliers municipaux	-	-
Achat 3 véhicules utilitaires d'occasion (essence)	45 000,00 €	En remplacement des trois C1 et des 2 Berlingos qui feraient l'objet d'une reprise
Micro-tracteur : Remplacement de l'épareuse	17 600,00 €	Matériel vétuste
Remplacement d'un des deux poids lourds par véhicule équivalent (notamment pour adaptation possible des matériels de déneigement existants)	130 000,00 €	Reprise probable du Mercedes ATEGO pour lequel il devient difficile de trouver des pièces détachées
Benne sur berce équipée d'un système d'arrosage	6 000,00 €	
Outillage mécanique	600,00 €	
Matériel espaces verts non-motorisé : pelle, pioches, rateaux, binette	500,00 €	
Détecteur de champ magnétique	200,00 €	
Matériel électrique : Testeur, kit isolation électrique et EPI isolés	950,00 €	
Taille-haie	710,00 €	
Souffleur à main	364,00 €	
Perceuse filaire	240,00 €	
Scie sauteuse	270,00 €	
Remplacement tondeuse autotractée	1 700,00 €	
Groupe électrogène	720,00 €	
Réfrigérateur	400,00 €	
Commission "Culture - Animation - Associations"		
2 chariots inox 3 étages (1 salle polyvalente et 1 salle Bernard Pagnot)	417,60 €	
Projet de réhabilitation complète (énergétique + réaménagement) de la Maison des Associations	2 401 000,00 €	Voir détails dans chapitre VIII du rapport
Commission "Environnement - Aménagement urbain - Patrimoine"		
Éclairages d'ambiance pour mise en valeur du patrimoine (fontaine, bâtiments publics)	3 000,00 €	
Illuminations de Noël	7 500,00 €	
Rénovation éclairage public tranche 3 - BdC 6	30 750,00 €	Luminaire des impasses du secteur de la rue Lelache
Réaménagement lotissement face gendarmerie (rues Cuvier, Hugo, Pasteur et Pergaud) : Missions DET, VISA et AOR	5 940,00 €	Voir détail dans chapitre IV du rapport
Réaménagement lotissement face gendarmerie (rues Cuvier, Hugo, Pasteur et Pergaud) : Complément de crédits	137 500,00 €	
Réaménagement espace Champerriet : Parc Paysager	1 173 600,00 €	Voir paragraphe A du chapitre VIII du rapport
Rénovation fontaine Place Centrale (réparation de fuites)	11 000,00 €	
Réaménagement de la rue du Bois sur Prés (entrée du site Faurecia - création d'une aire de retournement, quai de bus, piste cyclable, création trottoirs PMR...)	416 000,00 €	Voir paragraphe F du chapitre VIII du rapport
Subvention ravalement façades	1 500,00 €	
Révision du PLU	66 524,00 €	Voir paragraphe G du chapitre VIII du rapport
Fleurissement : Création et reprise de massifs en vivaces	2 000,00 €	Travaux en régie
Commission "Petite Enfance - Vie scolaire - Jeunesse"		
DOLTO		
Équipement informatique des classes : 3 VPI (pour équiper les classes restantes) et 4 PCs (1 par classe)	10 000,00 €	

RADREAU		
2 tablettes tactiles	1 000,00 €	
Capteurs CO2 x3	600,00 €	
Réaménagement de la cour d'école Dolto (y compris cour de la crèche) et des cours d'école Radreau (y compris ses abords)	795 660,00 €	Voir paragraphe C du chapitre VIII du rapport
PÔLE ENFANCE - CRÈCHE		
2 lits à barreaux avec matelas	1 210,00 €	
Sonorisation portative	400,00 €	
SERVICE LOGISTIQUE		
1 aspirateur	250,00 €	
Commission "Sécurité - Action sociale - Communication"		
Rénovation d'une partie de la Maison des Associations pour l'accueil d'une antenne de la Protection Maternelle et Infantile (service du Département)	15 000,00 €	
Éclairage de sécurité abords mairie	2 000,00 €	
Sécurisation passages piétons RD663 (éclairage sécurité en quinconce)	17 212,56 €	
Divers		
Mairie : Logiciels de connexion à distance et PCs portables pour télétravail	6 300,00 €	5 PC portables + 5 licences annuelles
Matériel informatique divers services : 2 PC fixe CCAS + 1 PC fixe Pôle Enfance-Jeunesse-Bâtiments + 1PC portable crèche	3 000,00 €	
Total dépenses		6 788 161,56 €

Agnès TRAVERSIER : « Je voudrais savoir : les panneaux où il y avait les affichages des décès et les panneaux où les associations mettaient leurs affiches ont été enlevés. Ils ne sont pas remis. Cela va être fait ? »

Patrick LORDIER : « Les panneaux pour les affichages des associations étaient pourris et vont être remplacés. Les panneaux pour afficher les décès sont déposés pour être repeints, on les enlève par secteur, et on les remet »

VI - DIAGNOSTIC FINANCIER

A - État de la dette sur 20 ans :

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

État de la dette sur 20 ans du budget Commune

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2021	3 335 447.51	323 357.00	52 507.23	270 849.77	
2022	3 144 597.74	322 923.37	44 980.90	277 942.47	433.63
2023	2 866 655.27	268 392.97	38 048.67	230 344.30	54 530.40
2024	2 636 310.97	221 912.98	34 716.15	187 196.83	46 479.99
2025	2 449 114.14	222 354.26	32 240.22	190 114.04	-441.28
2026	2 259 000.10	218 263.72	29 163.41	189 100.31	4 090.54
2027	2 069 899.79	196 466.96	26 015.46	170 451.50	21 796.76
2028	1 899 448.29	196 395.27	23 572.95	172 822.32	71.69
2029	1 726 625.97	196 285.75	21 043.95	175 241.80	109.52
2030	1 551 384.17	174 656.66	18 483.95	156 172.71	21 629.09
2031	1 395 211.46	166 565.99	16 602.94	149 963.05	8 090.67
2032	1 245 248.41	145 555.44	14 724.82	130 830.62	21 010.55
2033	1 114 417.79	124 404.78	12 989.18	111 415.60	21 150.66
2034	1 003 002.19	124 399.22	11 421.54	112 977.68	5.56
2035	890 024.51	124 393.58	9 827.77	114 565.81	5.64
2036	775 458.70	124 398.01	8 217.45	116 180.56	-4.43
2037	659 278.14	124 382.14	6 559.73	117 822.41	15.87

2038	541 455.73	80 410.53	4 884.50	75 526.03	43 971.61
2039	465 929.70	80 404.68	4 161.48	76 243.20	5.85
2040	389 686.50	80 404.22	3 437.01	76 967.21	0.46
2041	312 719.29	80 392.78	2 694.68	77 698.10	11.44

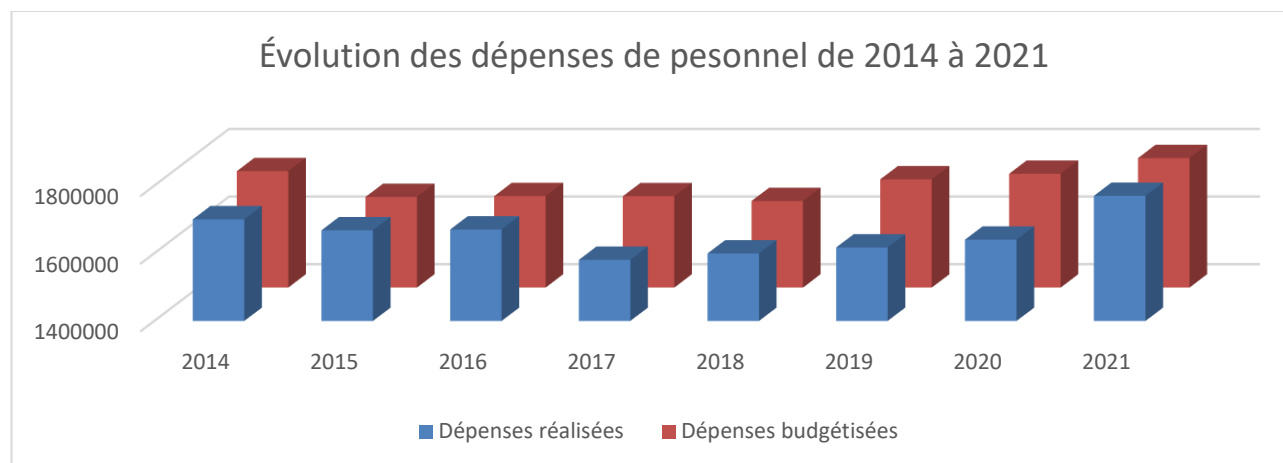
État de la dette sur 20 ans du budget Bâtiments locatifs

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2021	265 346.44	14 899,44	11 542.57	3 356.87	
2022	261 989.57	14 899,44	11 396.55	3 502.89	0,00
2023	258 486.68	14 899,44	11 244.17	3 655.27	0,00
2024	254 831.41	14 899,44	11 085.17	3 814.27	0,00
2025	251 017.14	14 899,44	10 919.25	3 980.19	0,00
2026	247 036.95	14 899,44	10 746.11	4 153.33	0,00
2027	242 883.62	14 899,44	10 565.44	4 334.00	0,00
2028	238 549.62	14 899,44	10 376.91	4 522.53	0,00
2029	234 027.09	14 899,44	10 180.18	4 719.26	0,00
2030	229 307.83	14 899,44	9 974.89	4 924.55	0,00
2031	224 383.28	14 899,44	9 760.67	5 138.77	0,00
2032	219 244.51	14 899,44	9 537.14	5 362.30	0,00
2033	213 882.21	14 899,44	9 303.88	5 595.56	0,00
2034	208 286.65	14 899,44	9 060.47	5 838.97	0,00
2035	202 447.68	14 899,44	8 806.47	6 092.97	0,00
2036	196 354.71	14 899,44	8 541.43	6 358.01	0,00
2037	189 996.70	14 899,44	8 264.86	6 634.58	0,00
2038	183 362.12	14 899,44	7 976.25	6 923.19	0,00
2039	176 438.93	14 899,44	7 675.09	7 224.35	0,00
2040	169 214.58	14 899,44	7 360.83	7 538.61	0,00
2041	161 675.97	14 899,44	7 032.90	7 866.54	0,00

État de la dette du budget 13 logements

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2021	288 646.04	30 541.28	3 001.92	27 539.36	
2022	261 106.68	30 541.28	2 715.51	27 825.77	0,00
2023	233 280.91	30 541.28	2 426.12	28 115.16	0,00
2024	205 165.75	30 541.28	2 133.72	28 407.56	0,00
2025	176 758.19	30 541.28	1 838.29	28 702.99	0,00
2026	148 055.20	30 541.28	1 539.77	29 001.51	0,00
2027	119 053.69	30 541.28	1 238.16	29 303.12	0,00
2028	89 750.57	30 541.28	933.41	29 607.87	0,00
2029	60 142.70	30 541.28	625.48	29 915.80	0,00
2030	30 226.90	30 541.28	314.38	30 226.90	0,00

B- État du personnel :
Dépenses de personnel :



Pour rappel, le montant prévisionnel pour les dépenses de personnel en 2021 était de **1 783 000.00 €**, et le montant des dépenses de personnel réalisées en 2021 est de **1 769 975.06 €**.

L'évolution des grilles indiciaires liée à la réforme des PPCR (réforme qui génère une évolution automatique des salaires, décidée au niveau national et arrivée à son terme en 2021), la mise en place en juillet 2021 du RIFSEEP pour les 10 % d'agents qui n'étaient pas encore concernés en 2020 (augmentation des régimes indemnitaires), la mise en place de la prime de précarité au niveau national qui implique une prime supplémentaire de 10% du traitement brut de rémunération pour chaque agent contractuel, ont été les ingrédients d'une augmentation subie des dépenses de personnel.

À cela il faut ajouter le personnel complémentaire que nous avons dû recruter afin de respecter les protocoles sanitaires mis en place notamment pour les temps de restauration scolaire.

En effet, les classes ne devaient pas être brassées, ce qui impliquait le recrutement de plus de personnels accompagnants et la continuation de l'utilisation de la salle polyvalente (dans une configuration de la disposition des tables qui évite le brassage des classes).

De plus, pour être en conformité avec la demande et les recommandations de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - anciennement Jeunesse et Sports) et au regard des effectifs croissants, nous avons décidé de scinder le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) en deux groupes (3-6 ans et 6-12 ans) et d'organiser ce dernier sur deux sites, en l'occurrence le Pôle Éducatif Dolto et le Pôle Éducatif Radreau. Les groupes étant scindés, là encore, nous avons dû renforcer les équipes pour respecter les taux d'encadrement.

Par ailleurs, comme indiqué dans le compte-rendu de la commission Finances-Personnel du 20 octobre 2021, 2 adjoints techniques, l'un de la crèche et le second des ateliers municipaux, ont été déclarés inaptes de manière totale et définitive aux fonctions d'adjoint technique, respectivement lors du Comité Médical du 06/09/2021 et du 04/10/2021. Tous deux ont débuté une Période de Préparation au Reclassement (PPR) d'une durée d'une année au maximum, en lien avec les services du CDG25. Lors de cette PPR, la commune a l'obligation de maintenir l'entièreté de leur rémunération (sauf pour le régime indemnitaire). Contrairement à l'adjoint technique des ateliers municipaux, l'adjoint technique qui travaillait à la crèche a été remplacé afin de maintenir la capacité d'accueil de l'établissement.

La commune est donc contrainte dans la période, de rémunérer à la fois l'agent en PPR et son remplaçant, sans pouvoir prétendre à un remboursement quelconque de la part de l'assurance statutaire puisque l'agent n'est pas considéré comme étant en arrêt de travail.

Les cas de deux autres agents ont également eu un impact défavorable sur les dépenses de personnel :

- Un adjoint technique des ateliers municipaux qui a bénéficié d'une indemnité de départ volontaire en septembre 2018 (départ de la collectivité au 01/09/2018) a subi une perte involontaire d'emploi après avoir travaillé dans le privé. Lorsque ses droits à une ARE ont été calculés, il s'est avéré qu'ayant cotisé davantage lorsqu'il était salarié par l'employeur public (Commune de Bavans), cette allocation devait être versée par la commune de Bavans.

Après vérification faite en lien avec le CDG25 et le prestataire Info Décision, la commune doit donc lui verser jusqu'à 3 ans d'ARE, soit jusqu'à 31 418.40 € de dépenses de personnel non prévues, et ce à partir du mois d'avril 2020.

En 2021, cet agent a donc perçu **21 043.82 €** qui correspondent à l'ARE qu'il aurait dû toucher depuis le mois d'avril 2020 et l'ARE de l'ensemble de l'année 2021. Du moment que cet agent ne retrouve pas d'emploi pérenne, comme indiqué plus haut, il pourra bénéficier de l'ARE versée par la commune pour une durée maximale de 3 ans.

- Un adjoint technique du service Pôle Enfance-Bâtiments a demandé une rupture conventionnelle pour des raisons personnelles (notamment en raison de l'évolution défavorable de son état de santé, qui l'aurait mené à court terme vers une incompatibilité entre ses missions quotidiennes et les restrictions à venir liées à cette défavorable évolution) à partir du 01/09/2021. Cette rupture conventionnelle a généré un coût incompressible de 5 948.20 € qui correspond à l'indemnité de rupture minimale réglementaire (calculée en fonction de son ancienneté et de son revenu brut annuel). L'agent en question n'ayant pas retrouvé un travail à la suite de cette rupture conventionnelle, il a demandé à bénéficier de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE). Il s'avère que c'est la commune qui doit la verser (obligation de l'employeur confirmée par le CDG25 et leur prestataire Info

Décision), notamment du fait qu'il était en activité au sein de la commune de Bavans durant la période prise en compte pour le calcul de ses droits à l'ARE (Montant des ARE versées en 2021 : 2 210.42 €).

Notre volonté politique a été la suivante :

- Accueillir tous les enfants des familles qui le demandent, et ce malgré des effectifs qui ont continué à croître tout au long de l'année. Pour ce faire, les équipes ont été renforcées au fur et à mesure des nouvelles inscriptions par des contractuels et par le recrutement d'un apprenti en CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance) à partir du 01/09/2021.

Il est important de souligner que certains des agents recrutés sont en contrats aidés (contrats Parcours Emploi Compétences - PEC), donc une grande partie de leur rémunération fait l'objet d'un remboursement par l'État, entre 40% et 80% du montant brut de leur rémunération (pourcentage lié à l'âge et au lieu de résidence du contractuel).

Ce remboursement génère des recettes qui compensent donc en partie les dépenses.

De plus, l'accueil de davantage d'enfants génère également des recettes supplémentaires issues des participations des familles et des subventions attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs.

Davantage de précisions seront apportées lors de la prochaine commission Finances-Personnel.

- Reconduire pour l'année scolaire 2021-2022, le demi-poste d'ATSEM supplémentaire que nous avons mis en place pour l'année scolaire 2020-2021, afin de favoriser un meilleur apprentissage pour nos élèves de maternelle.

- Mettre en place des emplois saisonniers pour renforcer nos équipes en période estivale et permettre à de jeunes étudiants (ou futurs étudiants) post-baccalauréat d'avoir une première expérience professionnelle pour les aider notamment à financer les frais liés à leur scolarité.

VII - TAUX D'IMPOSITION

Les taux votés en 2021 étaient respectivement de 25.64 % (Taxe Foncière sur propriétés bâties) et 33.49 % (Taxe Foncière sur propriétés non bâties).

Il sera proposé de ne pas modifier ces taux pour 2022, conformément aux engagements de la Municipalité.

VIII – PROJETS ET TRAVAUX IMPORTANTS ENVISAGÉS

A – Réaménagement complet de l'espace Champerriet

Conformément au budget 2021, une étude de faisabilité (esquisse + estimatif) a été commandée auprès d'un bureau d'étude (Le Bureau du Paysage).

Cette étude s'est basée sur le travail réalisé en amont par l'Agence de l'Urbanisme (ADU) en lien avec la commune, PMA et Habitat 25, sur la base des besoins recueillis auprès du Collectif des habitants de Champerriet et d'autres habitants de Bavans consultés par l'organisme Trajectoires Ressources qui s'est associé à la démarche, et enfin en fonction des souhaits exprimés par l'équipe municipale.

La première esquisse fait apparaître 3 secteurs d'intervention :

- Le Parc Paysager
- Les abords de la Maison des Associations
- Les abords des immeubles d'habitat collectif

Si des budgets sont votés pour cette opération, il serait envisagé de commencer par le Parc Paysager, car il est difficile de prévoir des aménagements neufs autour de la Maison des Associations alors que des travaux de réhabilitation de ce bâtiment sont envisagés, et il en est de même pour les immeubles d'habitat collectif car Habitat 25 nous a annoncé deux opérations conséquentes, en l'occurrence la rénovation énergétique complète des 4 barres d'immeubles de 4 étages courant 2023 et la démolition de l'immeuble de 5 étages par la suite (immeuble nommé « la banane » du fait de sa forme et situé à l'est).

- Coût estimatif travaux tranche « abords de la Maison des Associations » : Entre 492 000.00 € et 576 000.00 € *

- Coût estimatif travaux tranche « abords bâtiments » : Entre 720 000.00 € et 888 000.00 € *

- Coût estimatif travaux tranche « Parc Paysager » : Entre 876 000.00 € et 1 116 000.00 € TTC *

* Coût variable en fonction du choix de la qualité des revêtements, des mobiliers mis en œuvre...

- Coût estimatif global de l'opération « Parc Paysager » : 978 000.00 € HT soit 1 173 600.00 € TTC **

** Inclut le coût de l'étude réalisée (8 040.00 € TTC), le coût des relevés topographiques (3 240.00 € TTC), le coût de la maîtrise d'œuvre (40 320.00 € TTC) et les frais divers d'environ 5 000.00 € TTC (Coordinateur Sécurité Protection Santé (SPS), frais de publication marché public...)

- Plan de financement prévisionnel de l'opération Parc Paysager :

- État - DETR (30 %) : 293 400.00 €
- Région - Contrat Territoire (15 %) : 146 700.00 €
- Département - Contrat Territoire (15 %) : 146 700.00 €
- Fonds communaux : 586 800.00 € ***

*** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 394 282.66 €

Un dossier de subvention DETR a été déposé avant le 31 janvier 2022, date butoir de dépôt des demandes de subvention impérative pour les dossiers DETR 2022. Cette opération n'ayant pas été budgétisée, il ne vous est pas demandé de délibérer sur le montant estimatif et le plan de financement prévisionnel.

Si cette opération n'est pas retenue en 2022, la Préfecture du Doubs sera prévenue et le dossier de subvention retiré pour la campagne d'appel à projet DETR 2022.

B – Rénovation et réaménagement de la Maison des Associations

Constat :

Ce bâtiment d'environ 1200 m² est une « passoire » énergétique (il est d'ailleurs concerné par l'audit évoqué précédemment), et il apparaît que sa configuration n'est pas de nature à répondre aux besoins des diverses associations bavaises. Par ailleurs, l'AGASC (centre social), qui assure un accueil du public en journée, occupe la Maison Pour Tous (bâtiment situé à l'angle rue de la Vieille Vie et Grande Rue) alors que la plupart des autres associations utilisent la Maison des Associations en soirée, les mercredis et les week-ends.

Objectifs :

Le but est de rénover ce bâtiment en améliorant sa performance énergétique (isolation, dispositif de chauffage et de ventilation, électricité, menuiseries, notamment en s'appuyant sur les conclusions de l'audit énergétique en cours) et en améliorant également sa configuration (modularité et mutualisation des salles, cour extérieure, éventuelle extension en prenant en compte les contraintes liées au Plan de Prévention des Risques d'Inondation...).

Ainsi, les associations pourront bénéficier de locaux adaptés à leurs activités respectives et le gain de place (via la reconfiguration de l'existant et une éventuelle extension) permettra d'accueillir dans de bonnes conditions l'AGASC, une antenne de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), une éventuelle antenne de Pôle Emploi et tout autre service utile à la population. Tous les partenaires seront sollicités en temps opportun.

Ces nouveaux locaux permettraient donc une réduction des dépenses de fonctionnement (baisse des consommations, réduction du bâti à la charge de la commune en vendant la Maison Pour Tous et en supprimant les dépenses d'entretien et de fonctionnement qui y sont liées) tout en améliorant le service de proximité offert à la population.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 401 000.00 € TTC décomposé de la manière suivante :

- Travaux de réhabilitation énergétique et de réaménagement : 2 160 000.00 € TTC (soit 1 500.00 € HT par m²)
- Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (PMA) : 10 000.00 €
- Mission de maîtrise d'œuvre : 216 000.00 € (10 % du budget travaux)
- Frais divers (SPS, mission de Contrôle Technique (CT), frais publication...) : 15 000.00 €

Plan de financement prévisionnel :

- État - DETR (30% du montant HT) : 600 250.00 €
- Région - Effilgis : 160 000.00 €
- Région - Tiers-lieu + Contrat Territoire : 200 000.00 €
- Département - Contrat P@C (30% du montant HT) : 600 250.00 €
- CAF du Doubs - Aide projet construction : 125 000.00 € *
- Fonds communaux : 795 500.00 € **

* 80 000.00 € sous forme de prêt à taux zéro

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 et le remboursement total du prêt CAF en N+10 de 401 639.96 €

C – Réaménagement de la cour d'école Dolto et des cours d'école Radreau (y compris ses abords)

Suite aux études réalisées en 2021, vous avez été destinataires via le compte-rendu de la commission Finances-Personnel du 20 octobre 2021, des plans des réaménagements envisagés pour ces projets et des montants estimatifs des travaux.

Le coût estimatif global de ces projets (cour Dolto (y compris cour crèche) + cours Radreau + abords école Radreau selon la solution 1 qui est la plus coûteuse mais la plus complète, afin de partir du cas le plus défavorable) est de 663 050.00 € HT soit 795 660.00 € TTC (montant décomposé de la manière suivante : 3 510.00 € TTC pour les relevés topographiques, 7 200.00 € TTC pour l'étude avant-projet + estimatif, 157 000.00 € TTC pour les travaux de la cour Dolto, 594 624.00 € TTC pour les travaux des cours Radreau et de ses abords et 33 672.00 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération globale est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) : 198 915.00 €
- Région - Contrat Territoire (15 % du montant HT) : 99 457.50 €
- Département - Contrat Territoire (15 % du montant HT) : 99 457.50 €
- Fonds communaux : 397 830.00 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 267 309.93 €

Un dossier de subvention DETR a été déposé avant le 31 janvier 2022, date butoir de dépôt des demandes de subvention impérative pour les dossiers DETR 2022. Cette opération n'ayant pas été budgétisée, il ne vous est pas demandé de délibérer sur le montant estimatif et le plan de financement prévisionnel.

Si cette opération n'est pas retenue en 2022, la Préfecture du Doubs sera prévenue et le dossier de subvention retiré pour la campagne d'appel à projet DETR 2022.

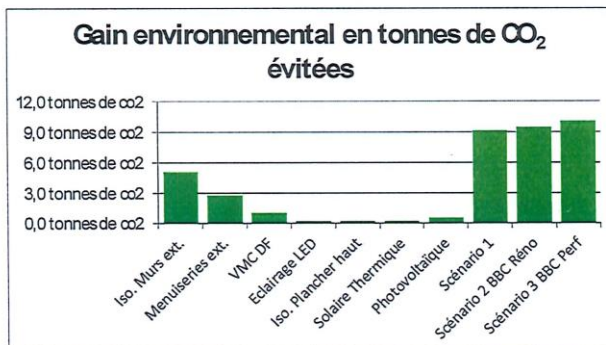
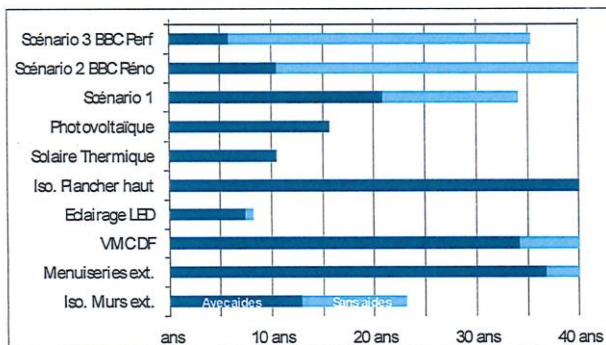
D – Travaux de réhabilitation énergétique de divers bâtiments communaux

L'audit énergétique que nous avons commandé portait sur 6 bâtiments communaux : la salle omnisports (dossier en cours de traitement), la Maison des Associations (pour laquelle les travaux envisagés sont plus conséquents puisqu'ils incluent un réaménagement complet et une réfection complète), le gymnase Bel-Air, la Mairie, la Salle Polyvalente et les vestiaires du stade.

Tableaux de synthèse des audits énergétiques :

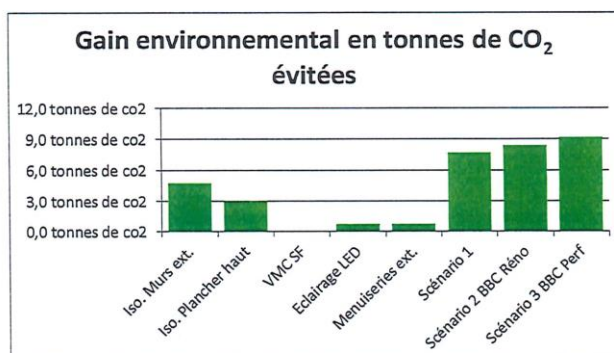
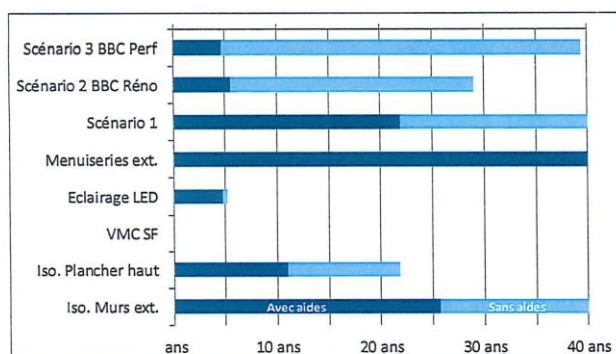
Gymnase Bel Air

SYNTHÈSE DES VOIES DE PROGRES - GYMNASSE BEL AIR										
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour brut	Aides financières	Temps de retour avec aides	
Bâti	Iso. Murs ext.	32 886 € HT	-21 922 kWh	-39%	-5,13 tonnes de co2	-1 420 € HT	23,2 ans	14 601 € HT	13 ans	
Bâti	Menuiseries ext.	43 632 € HT	-11 785 kWh	-21%	-2,76 tonnes de co2	-764 € HT	57,1 ans	15 489 € HT	37 ans	
Ventilation	VMCDF	16 040 € HT	-4 607 kWh	-8%	-1,08 tonnes de co2	-298 € HT	53,7 ans	5 830 € HT	34 ans	
Eclairage	Eclairage LED	2 458 € HT	-1 954 kWh	-69%	-0,16 tonnes de co2	-299 € HT	8,2 ans	221 € HT	7 ans	
Bâti	Iso. Plancher haut	29 184 € HT	-864 kWh	-2%	-0,20 tonnes de co2	-56 € HT	521,2 ans	12 349 € HT	301 ans	
Production	Solaire Thermique	2 900 € HT	-1 800 kWh	-60%	-0,15 tonnes de co2	-275 € HT	10,5 ans	11 € HT	10 ans	
Production	Photovoltaïque	13 580 € HT	-6 841 kWh	-80%	-0,57 tonnes de co2	-855 € HT	15,7 ans	€ HT	16 ans	
CUMUL	Scénario 1	95 016 € HT	-40 269 kWh	-65%	-9,13 tonnes de co2	-2 781 € HT	34,2 ans	36 880 € HT	21 ans	
CUMUL	Scénario 2 BBC Réno	127 100 € HT	-42 933 kWh	-69%	-9,48 tonnes de co2	-3 113 € HT	40,8 ans	94 595 € HT	10 ans	
CUMUL	Scénario 3 BBC Perf	140 680 € HT	-49 774 kWh	-80%	-10,06 tonnes de co2	-3 977 € HT	35,4 ans	117 490 € HT	6 ans	

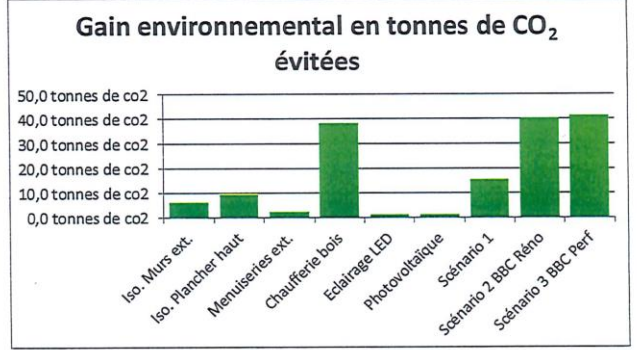
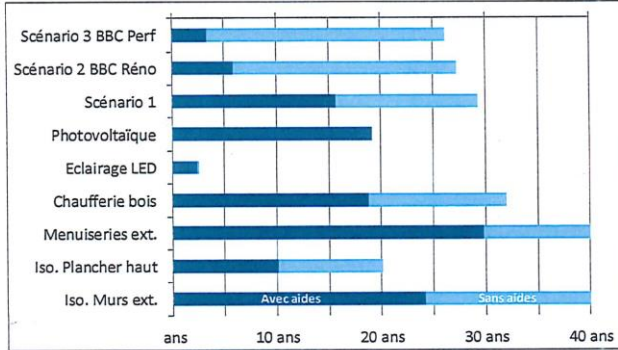


Mairie / CCAS

SYNTHÈSE DES VOIES DE PROGRES - MAIRIE/CCAS										
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour brut	Aides financières	Temps de retour avec aides	
Bâti	Iso. Murs ext.	64 760 € HT	-24 372 kWh	-37%	-4,72 tonnes de co2	-1 398 € HT	46,3 ans	28 753 € HT	26 ans	
Bâti	Iso. Plancher haut	19 260 € HT	-15 361 kWh	-23%	-2,98 tonnes de co2	-881 € HT	21,9 ans	9 534 € HT	11 ans	
Ventilation	VMC SF	9 450 € HT	kWh	0%	0,00 tonnes de co2	€ HT	Aucun	5 165 € HT	Aucun	
Eclairage	Eclairage LED	5 976 € HT	-8 450 kWh	-69%	-0,71 tonnes de co2	-1 151 € HT	5,2 ans	538 € HT	5 ans	
Bâti	Menuiseries ext.	42 737 € HT	-3 436 kWh	-5%	-0,67 tonnes de co2	-197 € HT	216,8 ans	15 171 € HT	140 ans	
CUMUL	Scénario 1	93 470 € HT	-39 733 kWh	-50%	-7,70 tonnes de co2	-2 279 € HT	41,0 ans	43 451 € HT	22 ans	
CUMUL	Scénario 2 BBC Réno	99 446 € HT	-48 183 kWh	-61%	-8,41 tonnes de co2	-3 430 € HT	29,0 ans	80 588 € HT	5 ans	
CUMUL	Scénario 3 BBC Perf	143 682 € HT	-51 869 kWh	-66%	-9,12 tonnes de co2	-3 641 € HT	39,5 ans	126 509 € HT	5 ans	

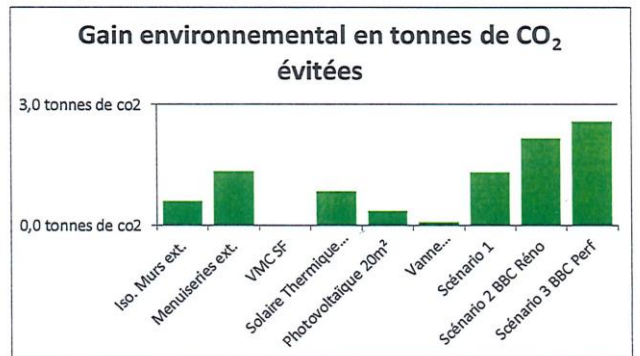
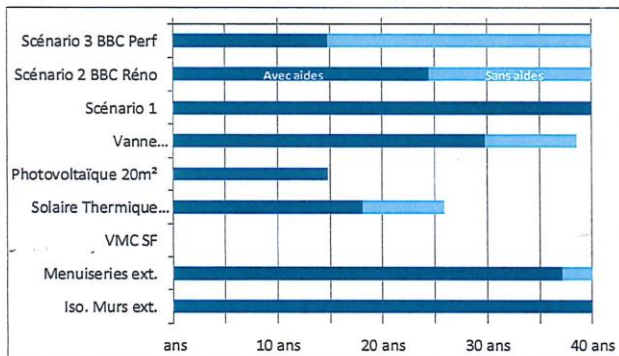


SYNTHÈSE DES VOIES DE PROGRES - SALLE POLYVALENTE									
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour brut	Aides financières	Temps de retour avec aides
Bâti	Iso. Murs ext.	65 643 € HT	-26 393 kWh	-15%	-6,18 tonnes de co2	-1 509 € HT	43,5 ans	29 145 € HT	24 ans
Bâti	Iso. Plancher haut	46 626 € HT	-40 574 kWh	-24%	-9,49 tonnes de co2	-2 320 € HT	20,1 ans	23 080 € HT	10 ans
Bâti	Menuiseries ext.	26 546 € HT	-10 060 kWh	-6%	-2,35 tonnes de co2	-575 € HT	46,1 ans	9 424 € HT	30 ans
Production	Chaudière bois	59 620 € HT	-22 386 kWh	-13%	-38,22 tonnes de co2	-1 866 € HT	31,9 ans	24 599 € HT	19 ans
Eclairage	Eclairage LED	5 340 € HT	-14 343 kWh	-70%	-1,20 tonnes de co2	-2 037 € HT	2,6 ans	481 € HT	2 ans
Production	Photovoltaïque	23 200 € HT	-13 624 kWh		-1,14 tonnes de co2	-1 212 € HT	19,1 ans	€ HT	19 ans
CUMUL	Scénario 1	112 269 € HT	-66 967 kWh	-35%	-15,67 tonnes de co2	-3 830 € HT	29,3 ans	52 225 € HT	16 ans
CUMUL	Scénario 2 BBC Réno	203 775 € HT	-103 709 kWh	-54%	-40,30 tonnes de co2	-7 470 € HT	27,3 ans	159 651 € HT	6 ans
CUMUL	Scénario 3 BBC Perf	226 975 € HT	-117 333 kWh	-61%	-41,44 tonnes de co2	-8 682 € HT	26,1 ans	197 429 € HT	3 ans



Vestiaires

SYNTHÈSE DES VOIES DE PROGRES - VESTIAIRES									
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour brut	Aides financières	Temps de retour avec aides
Bâti	Iso. Murs ext.	22 376 € HT	-2 591 kWh	-8%	-0,61 tonnes de co2	-148 € HT	151,0 ans	9 935 € HT	84 ans
Bâti	Menuiseries ext.	19 062 € HT	-5 786 kWh	-17%	-1,35 tonnes de co2	-331 € HT	57,6 ans	6 767 € HT	37 ans
Ventilation	VMC SF	4 706 € HT	2 712 kWh	8%	0,63 tonnes de co2	155 € HT	Aucun	2 191 € HT	Aucun
Production	Solaire Thermique 7m²	5 333 € HT	-3 604 kWh	-10%	-0,84 tonnes de co2	-206 € HT	25,9 ans	1 604 € HT	18 ans
Production	Photovoltaïque 20m²	7 660 € HT	-4 164 kWh		-0,35 tonnes de co2	-517 € HT	14,8 ans	€ HT	15 ans
Production	Vanne thermostatique	660 € HT	-299 kWh	-0,9%	-0,07 tonnes de co2	-17 € HT	38,5 ans	150 € HT	30 ans
CUMUL	Scénario 1	46 144 € HT	-5 664 kWh	-16%	-1,33 tonnes de co2	-324 € HT	142,5 ans	18 893 € HT	84 ans
CUMUL	Scénario 2 BBC Réno	51 477 € HT	-9 267 kWh	-27%	-2,17 tonnes de co2	-530 € HT	97,1 ans	38 514 € HT	24 ans
CUMUL	Scénario 3 BBC Perf	59 797 € HT	-13 684 kWh	-40%	-2,58 tonnes de co2	-1 061 € HT	56,3 ans	44 072 € HT	15 ans



Ces tableaux font notamment apparaître les différents lots de travaux envisagés, et pour chacun d’entre eux l’estimatif du coût des travaux, l’estimatif des gains énergétiques et environnementaux, l’estimatif des gains financiers, l’estimatif des aides mobilisables et le temps de retour qui découle de ces estimatifs (c’est-à-dire le temps qu’il faut pour que les baisses de dépenses liées à la baisse des consommations compensent l’investissement initial réalisé pour les travaux de rénovation énergétique).

Les trois dernières lignes des tableaux sont la synthèse des effets estimés des travaux sur les paramètres susnommés en fonction du scénario choisi (scénario 1, scénario BBC Rénovation ou BBC Performance).

Pour avoir une bonne lecture de ces tableaux, il faut se rapporter au code couleur qui indique les lots de travaux prévus pour chaque scénario (en vert : tous les lots traités dans le scénario 3 ; en bleu : tous les lots traités dans le scénario 2 ; en rose : tous les lots traités dans le scénario 1).

Les montants reportés dans le listing des besoins incluent une mission de maîtrise d’œuvre estimée à 6% du montant des travaux pour le scénario n°3.

Il est essentiel de noter que ces audits énergétiques présentent des estimatifs qui ne sont qu’indicatifs. En effet, les augmentations très importantes du coût des matières premières (et par conséquent des matériaux de construction et des équipements), du coût des énergies fossiles (et électriques par voie de conséquence) constatées ces derniers mois et la

forte demande due à la reprise exponentielle de l'activité à la sortie de la crise COVID sont des facteurs qui biaisent fortement ces estimatifs, et donc les temps de retour.

Il est par ailleurs important de noter que nous ne connaissons pas encore les niveaux d'accompagnement du dispositif Effilogis en 2022, et ces derniers sont annoncés en baisse par rapport à l'année dernière.

L'exemple de la salle omnisports est parlant, puisque l'estimatif issu de l'audit énergétique établi au mois de juillet 2021 pour le scénario BBC Performance était de 485 339.00 € HT pour la partie travaux, et l'estimatif produit par le bureau d'étude CETEC pour le même scénario au mois de décembre 2021 était de 688 700.00 € HT (cf tableau page 7) pour la partie travaux. Une partie de cette différence considérable s'explique par la différence de méthodologie sur l'application des marges de sécurité d'un estimatif entre un audit et un estimatif au stade de l'avant-projet détaillé, mais elle reste essentiellement due aux augmentations susnommées.

E – Travaux divers gendarmerie

Partie locaux de gendarmerie :

Un audit de sécurité interne aux services de gendarmerie a mis en évidence en 2021 des problématiques liées à la sécurité, notamment dues à la configuration des bâtiments d'habitation et des locaux de gendarmerie.

Ainsi, afin de répondre aux problématiques soulevées, il est proposé de faire remplacer le portail avant des locaux de la brigade (qui donne sur la Route de Présentevillers) par un portail automatique qui permet l'accès aux véhicules de secours (4 mètres de large), de remplacer une partie des clôtures souples par des clôtures rigides (sur muret par endroit), de séparer les locaux de gendarmerie de la partie logements, de sécuriser le sas d'entrée (en asservissant la première porte à la deuxième et en fermant le comptoir d'accueil totalement ouvert actuellement), d'installer des luminaires de sécurité autour du bâtiment et d'équiper l'armoire électrique principale d'une porte (préférable mais non obligatoire car elle est aux normes et protégée).

Par ailleurs, de nombreux luminaires de la brigade sont hors-service et les pièces de remplacement des ballasts ne sont plus disponibles, c'est donc l'occasion de remplacer ces luminaires par des luminaires LED moins énergivores, et les portes de garage manuelles sont vétustes et de plus en plus difficiles à manipuler.

Partie logement :

Le bâtiment d'habitat collectif situé au nord-est est régulièrement sujet à des infiltrations d'eau de pluie, et les colmatages deviennent de plus en plus difficiles à réaliser du fait de la difficulté à trouver l'origine des infiltrations. Le revêtement existant se craquèle par endroit. Il est donc proposé de réfectionner cette toiture.

Il est à noter que les radiateurs des logements font l'objet de corrosions perforantes tour à tour, ce qui génère des fuites. Il est proposé de mettre en œuvre une campagne de remplacement de ces derniers à hauteur de 3 000.00 € afin de prévenir les dégâts générés par ces fuites.

Répartition des travaux :

Pour rappel, les immeubles de la gendarmerie (logements et brigade) appartiennent à la société AKTYA, qui nous les a mis à disposition moyennant un loyer et nous louons à notre tour ces locaux aux services de gendarmerie. D'après les pièces contractuelles qui nous lient à AKTYA, les travaux incombent à l'une ou l'autre des deux parties en fonction de leur nature.

De plus, il est important de souligner qu'il existe des dispositifs proposés par le service Immobilier de la gendarmerie (en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques - DDFIP) afin de participer financièrement aux investissements d'amélioration réalisés par la commune via le paiement d'un surloyer.

Une réunion a été organisée en 2021 à l'initiative de la commune avec le service Immobilier de la gendarmerie et AKTYA pour évoquer l'ensemble des sujets susnommés, et déterminer au regard des pièces contractuelles à qui incombent les travaux listés et les participations possibles de la gendarmerie.

Nous sommes à ce jour en attente de réponses de la part de ces partenaires pour déterminer le plan de financement de ces travaux.

Les clauses des pièces contractuelles étant sujettes à interprétation, et une discussion (voire une négociation) étant en cours, nous ne pouvons pas à cette heure nous prononcer sur l'entité qui prendra en charge certains de ces travaux.

Il est clair et indiscutable que le remplacement des radiateurs, le remplacement des dalles LED et la réfection de la toiture (notamment suite à la négociation de 2019) incombent à la commune ; en ce qui concerne les autres postes de dépense, vous serez informés de la réponse que les partenaires nous apporteront dans les semaines à venir.

Le remplacement des dalles LED et des radiateurs (par des radiateurs plus performants) peuvent générer des économies d'énergie pour les occupants, donc nous solliciterons bien sûr le concours des services de gendarmerie pour une participation via un surloyer.

F – Réaménagement de la rue du Bois sur Prés

Comme évoqué l'année dernière, Faurecia a émis le souhait que la commune réaménage l'entrée de son site, c'est-à-dire, la rue du Bois sur Prés.

Pour avoir une idée des réaménagements envisagés, du coût de l'opération et sachant que cette rue dessert quasi exclusivement le site de Faurecia (l'accès au chemin en lisière de la forêt communale et qui rejoint la commune de Lougres se fait depuis la rue du Bois sur Prés), nous avons demandé au responsable des travaux du site de commander une pré-étude (avant-projet sommaire) :

N°	DESIGNATION						
1	CLAUSES COMMUNES						
	Plan de récolement Propreté de chantier, nettoyages Etudes techniques - Plans d'exécution Installation de chantier						
	SOUS-TOTAL						8 000,00 €
2	TRAVAUX PRÉLIMINAIRES						
	Déboisage Défrichage Dépose de panneaux routiers Dépose de luminaires Dépose de mobilier urbain Dépose de portall Dépose de clôtures Démolition de bordures béton Démolition de blocs-marches Sciage d'enrobés Démolition de voiries Dépose de clôture bois						
	SOUS-TOTAL						15 000,00 €
3	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX						
	Terrassements généraux en déblais • à évacuer • à conserver Additif de structure en géotextile pour renforcement du sol • 150 g/m2 certifié Asqual classe 4 Terrassements généraux en remblais • Blocage 0/150 • Grave 0/31,5 • Matériaux issus des déblais Purges de zone localisées de portance insuffisante Mise en place de terre végétale Essais à la plaque						
	SOUS-TOTAL						123 000,00 €
4	ALIMENTATION ÉLECTRICITÉ - ECLAIRAGE	Hors câbles, luminaires et travaux inhérents au lot électricité					
	TELECOMMUNICATIONS						
	Tranchée en terrain de toute nature Fourreaux, gaines Massifs et socles de fondation pour candélabres Cuivre nu en tranchée Regard et chambre de tirage de tirage						

N°	DESIGNATION					
	Tampons de regards en fonte Misa à niveau de chambres					
	SOUS-TOTAL	29 000,00 €				
5	VOIRIES ET ESPACES PIETONNIERS Bordures béton l.15cm Bordures béton l.6cm Bordure béton quai bus ht.21cm Repose abri-bus Signalisation horizontale Signalisation verticale Bloc banquette 200x50 ht.40cm Dalles podotactiles Béton balayé 18cm armé Béton désactivé 15cm non armé EME 0/14 épaisseur 10cm BBSG 0/10 épaisseur 5cm BBSG 0/6 épaisseur 4cm Repose de totem					
	SOUS-TOTAL	151 000,00 €				
6	PORTAIL ET CLOTURE Portail 2 vantaux passage libre 4m Clôture en panneaux de treillis soudé ht. 2,0m					
	SOUS-TOTAL	5 000,00 €				
10	PLANTATIONS Arbres d'ornements Haie Engazonnement Massifs arbustifs					
	SOUS-TOTAL	16 000,00 €				
		MONTANT TOTAL HT		347 000,00 €		
		T.V.A. 20,0 %		69 400,00 €		
		MONTANT TOTAL TTC		416 400,00 €		

Nous avons demandé au responsable des travaux du site si une rétrocession de la voirie était envisageable de leur point de vue pour que les travaux soient entièrement pris en charge par Faurecia, et il a indiqué être ouvert à cette idée.

Cette rétrocession impliquerait la création d'un chemin en lisière de forêt parallèle à la rue du Bois sur Prés pour maintenir un accès au chemin existant à tous les administrés, en n'entrant pas dans le site mais en passant tout de même par la parcelle qui serait désormais propriété de Faurecia afin d'éviter une entrée/sortie supplémentaire sur la Route Départementale 663.

Se posait également la question de l'accès des transports en commun (MOVENTIS) à cette rue si elle devenait partie intégrante du site Faurecia, pour pouvoir desservir le site et utiliser l'aire de retournement qui serait créée. Le service Mobilité de PMA nous a indiqué qu'il était possible d'accéder à ce site en établissant en amont une convention de passage.

L'avancement de ce dossier est actuellement suspendu, car nous sommes en attente du positionnement de PMA quant au tracé de la piste cyclable qui rejoindra la passerelle de Lougres et qui devrait passer aux abords du site Faurecia (en amont ou en aval), afin d'intégrer cet élément au projet de réaménagement.

Une fois que le tracé aura été déterminé, nous nous rapprocherons de Faurecia pour faire avancer ce projet qui mettra en valeur ce centre de Recherche et Développement international.

Pour information, deux modalités de rétrocession ont été évoquées :

- La rétrocession de l'existant (pour que Faurecia réalise les travaux eux-mêmes) et la création d'un chemin en lisière de forêt d'environ 230 mètres linéaires par la commune (ce qui aura bien sûr un coût, mais qui demeure négligeable par rapport au coût de réfection d'une voirie d'environ 330 mètres linéaires, qui nous appartient à l'heure actuelle et qui a besoin d'une réfection au regard de sa vétusté)
- La réalisation des travaux de réaménagement et de création d'un chemin en lisière de forêt par la commune puis avec un paiement a posteriori lors de la rétrocession de la voirie (cette modalité implique de veiller à des engagements contractuels clairs de la part de Faurecia et implique un financement via un prêt relais pour éviter d'affaiblir les capacités d'investissement de la commune tout en veillant à une prise en charge des frais afférents à ce prêt relais par Faurecia)

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

G – Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Conformément à l'article L.123-12-1 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé en 2011 a fait l'objet d'une évaluation environ neuf ans après, en lien avec l'ADU lors du premier semestre 2021.

Cette évaluation conclut qu'il serait judicieux que le PLU soit l'objet d'une révision pour les raisons suivantes :

- Les évolutions de la structure des règlements d'urbanisme ne correspondent plus aux standards qui ont évolués entre 2011 et 2021.
- Certaines zones d'aménagement d'ensemble ne sont plus adaptées aux enjeux du territoire.
- Les points de difficultés du règlement actuel identifiés :
 - Des dispositions contraignantes :
 - Des maisons d'habitation en zone Naturelle (N)
 - Des terminologies obsolètes (« Surface Hors Œuvre Nette - SHON » en place de « surface de plancher »),
 - Un certain nombre d'erreurs matérielles
 - Une difficulté d'application des « recommandations » (notamment des prescriptions architecturales)
- le PLU est ancien et incompatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) adoptés respectivement entrés en vigueur le 1^{er} avril 2021 et au 1^{er} janvier 2021 :
 - Objectifs démographiques et de production de logements incompatibles avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
 - Un règlement et un zonage qui nécessitent des évolutions
 - PLU n'a pas été soumis aux lois Grenelle (2010) et ALUR (Loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové - 2014) et notamment à l'objectif chiffré de modération de la consommation d'espace

Le chiffrage fourni dans le listing des besoins en investissement inclut la prestation de l'ADU pour un montant de 37 224.00 € TTC, la prestation d'un bureau d'étude spécialisé pour le volet environnemental du dossier d'un montant estimatif de 12 000.00 € TTC, une Dotation Générale de Décentralisation (DGD) à verser à l'État d'un montant estimatif de 11 500.00 € et les frais de procédure d'un montant estimatif de 5 800.00 € TTC.

Le dossier d'évaluation du PLU ainsi que l'offre de révision du PLU sont consultables en mairie sur demande.

Sophie RADREAU : « Le montant global de la révision du PLU est de 66 524.00 €. Voilà pour tous ces projets, je vais à présent vous laisser vous exprimer. »

Jean-Luc MARTINO : « Je voudrais dire que les audits énergétiques sont très importants, parce qu'il y a la loi sur la transition énergétique qui impose aux collectivités de réduire leurs émissions de 40% en 2030, et 2030 c'est bientôt ; c'est de -40% par rapport à 2010 ; en 2050, pour les générations futures, ça sera 100%, donc il faudra compenser les émissions de carbone et ça passe bien entendu par une rénovation drastique des bâtiments. Pour vous donner une idée, si vous avez bien lu le rapport, salle polyvalente, on s'aperçoit que dans le dernier scénario qui est le plus vertueux, on gagnerait, enfin on n'émettrait plus 41 tonnes de CO2. Je ne sais pas si ça parle aux membres de l'assemblée, mais 41 tonnes, c'est quelque chose d'énorme ; il faut savoir que 10 tonnes de CO2, pour une voiture de segment moyen, c'est 70 000 km parcourus. Là on est à 40 tonnes, ça voudrait dire que, en gros ce bâtiment, on va le décarboner de 40 tonnes. Donc il faut bien mettre en corrélation les investissements que l'on fait, l'État bien entendu participe grandement, et on a intérêt à le faire, parce que si on n'atteint pas ces objectifs-là, peut-être qu'on aura des sanctions. On retrouve le même principe par rapport aux taxes qu'on a sur les ordures ménagères. Donc, il y a des objectifs de réductions, après on est pénalisé parce qu'on n'atteint pas ces objectifs. C'est la collectivité qui ne le fait pas, donc il faut mettre en place des politiques qui soient vertueuses en cette matière, donc c'est des tableaux qui sont hyper importants pour l'avenir des deniers de la commune »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Juste une précision par rapport à la salle omnisports, je l'ai appris cet après-midi donc je n'ai pas eu le temps de vous en parler avant. Nous avons obtenu, sous certaines réserves qui ne sont pas insurmontables, loin de là, un avis positif de la commission qui s'est réunie pour l'attribution de la subvention Effilogis pour la salle omnisports. Donc, c'est un bon point pour que ça se fasse, c'est déjà 40% du montant des travaux, la moitié du chemin. Le but est d'arriver à 80% de subventions, et là on aurait déjà 40% avec Effilogis. Il reste la DETR et le Département, nous sommes en attente. »

Agnès TRAVERSIER : « Je voudrais revenir sur le taux d'imposition. Le taux est indiqué est à 25.64% alors qu'il est à plus de 43% puisqu'il y a une part départementale. Je pense qu'il vaudrait mieux dire que c'est plus de 43% et préciser la part communale et la part départementale, car les gens risquent de ne pas comprendre »

Sophie RADREAU : « On va regarder cela. »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « On a mis la même chose que l'année dernière. »

Agnès TRAVERSIER : « Concernant les abords de Champerriet, est-ce que vous envisagez de racheter des terrains qui appartiennent à Habitat 25 ? »

Sophie RADREAU : « On va négocier avec Habitat25 car nous n'avons pas à racheter des terrains que nous entretenons depuis des années et qui sont en zone rouge du PPRi au-delà de l'euro symbolique. Ils auront besoin de ma signature pour la démolition de l'immeuble de 5 étages. »

Marcel MANIAS : « C'est vrai qu'il y a des priorités, les fuites dans la salle, le chauffage... Pour moi, la conclusion, c'est de dire qu'en tant qu'élus, on sait ce qu'il faut faire, on le voit. Mais il faut penser que les habitants de Bavans ne savent pas tout ça, par contre ce qu'ils voient, c'est la vie de la commune, et moi dans la vie de la commune, je vois que pour les gens qui se promènent dans le bois, il y a le chemin Audouze qui va se rallonger, c'est superbe ; j'ai noté Champerriet et parc paysager, c'est superbe, parce que maintenant avec la belle piste cyclable qu'on a là, c'est un truc qu'on a toujours voulu, et aménager Champerriet c'est... Quand même, depuis des années, le dessus de Bavans, ils n'allaient pas en bas, ils étaient perdus, Champerriet était perdu, il n'y avait rien du tout. Alors que là, cet aménagement, vu le plan, c'est une chose positive. Ensuite, sur les associations ; on a beaucoup d'associations ; ça regroupe beaucoup de monde sur Bavans, et à l'extérieur de Bavans aussi. Donc, on pleure pour des salles, on pleure pour faire des réunions, on pleure pour faire des manifestations, et là tous ces aménagements, plus Champerriet qui sera bien aménagé, je pense que c'est un truc qui est utile. Donc, c'est vrai qu'il y a des priorités, mais les habitants de Bavans qui voient ces transformations, c'est bien. Et puis dernier point, c'est les écoles. L'école Radreau, avec le tennis à côté, la sécurité des enfants, le passage, c'est très important. Il y a de plus en plus d'enfants. Et à l'école Dolto, j'ai visité, je ne l'avais jamais vue, il y a du boulot : la cour, les salles, l'aménagement pour que les enfants puissent sortir, et l'abri à l'ombre pour l'été quand il fait bien chaud, c'est super. Des priorités, il y en a, c'est vrai, mais ça, c'est quelque chose d'important. Merci de m'avoir écouté »

Sophie RADREAU : « Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer ? (aucun autre conseiller ne s'est manifesté). Avant que l'on passe aux délibérations, je voulais remercier Monsieur TEL et Madame BOUCLANS pour l'énorme travail qu'ils ont réalisé pour préparer ces documents, avec tous les plans, on a vraiment tous les éléments pour décider. Merci beaucoup »

Séance levée à 20h40

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : RADREAU Sophie, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.

Excusés : LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à RADREAU Sophie,
CONTET Jean-Pierre a donné procuration à MARTINO Jean-Luc,
DEVAUX Cloé a donné procuration à HERGAS Jasmine,
REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine,
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick,
DURY Bernard a donné procuration à FRANÇOIS Claudine,
BEDEZ Christian a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,
PLANÇON Aurélie a donné procuration à ATAR Nathalie.

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Jean-Pierre POIVEY** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

I – Délibérations

► Assurance statutaire de la commune : autorisation au Centre de Gestion CDG25 à consulter des prestataires

Madame la Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Décide :

- La Commune de Bavans charge le Centre de gestion :

- de collecter auprès de son assureur statutaire CNP assurances les statistiques nécessaires au lancement de la procédure ;
- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

- Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

- Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

- La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

► **Prolongation de la mission de conseil en énergie partagé**

Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial et de la transition écologique, Pays de Montbéliard Agglomération propose à ses communes membres, depuis avril 2010, un service de Conseil en Énergie Partagé dont le principe est la mise à disposition des communes d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

- Les missions sont notamment :

- › la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord,
- › l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie,
- › le suivi des marchés du groupement régional Bourgogne Franche-Comté pour la fourniture d'énergie,
- › le diagnostic avec préconisations de travaux ou d'interventions techniques,
- › l'assistance technique et administrative lors des projets de rénovation ou de construction,
- › l'accompagnement dans les actions réglementaires à mettre en œuvre,
- › la sensibilisation des élus, techniciens et usagers des bâtiments communaux.

- Depuis 2019, un second CEP est déployé par le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED) à destination des 54 communes de moins de 2000 habitants de PMA, représentant une population de 34 668 habitants.

Ainsi, le CEP actuel de PMA continue d'apporter son expertise à 15 communes de plus de 2000 habitants de PMA constituant une population de 57 472 habitants, et se charge également de la gestion énergétique du patrimoine propre de la Communauté d'agglomération tout en apportant son expertise technique aux projets qui y sont menés et sa contribution au Plan climat-air-énergie territorial.

Seules les villes de Montbéliard, Audincourt et Valentigney, disposant déjà de cette compétence en interne, ne souhaitent pas bénéficier de ce service.

- Malgré l'arrêt des financements des partenaires publics depuis 2019, il avait été acté en Conseil Communautaire du 21 mars 2019 de maintenir une participation financière des communes identique aux périodes précédentes, soit 0,22 € par habitant et par an.

Le Bureau Communautaire du 13 janvier 2022 a décidé de conserver ce même plan de financement pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025.

- Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en Énergie Partagé » pour une durée de trois ans du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025, pour un montant annuel de 0,22 € par habitant et par an ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Agnès TRAVERSIER : « Maintenant que la vie reprend à peu près normalement, est-ce qu'il sera à nouveau possible d'avoir le suivi des consommations par bâtiments ? »

Jean-Luc MARTINO : « On l'a. Je travaille dessus actuellement »

Agnès TRAVERSIER : « En 2021, il n'y a pas eu de consommation je pense ? »

Jean-Luc MARTINO : « Si tout de même, c'est un petit peu plus bas, ça a peu baissé. »

Sophie RADREAU : « On vous remettra les tableaux. Et, pour info, parce qu'on sait que tout ça va augmenter, la commune, en 2021, pour tout ce qui était eau/électricité/gaz, on a dépensé un peu plus de 200 000.00 €. Le prévisionnel pour 2022, c'est environ 300 000 €. C'est énorme »

Jean-Luc MARTINO : « Ça ne va peut-être pas s'arrêter »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Une petite précision : on a quand même une nouvelle qui compense un peu : à cause d'un décalage de facturation, on a plusieurs dizaines de milliers d'euros qui vont nous être remboursés sur des

consommations précédentes, sur des factures qu'on a déjà payées. Donc une recette d'un peu plus de 50 000 € qui va arriver aussi. Ça compensera un peu la catastrophe. »

Vote : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

► **Installation d'un système de vidéoprotection**

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2021-12-06-00019 du 6 décembre 2021 autorisant le Maire de Bavans à installer 22 caméras visionnant la voie publique,

Madame la Maire expose au **Conseil Municipal** qu'il est envisagé de mettre en place un dispositif de vidéoprotection.

Montant de l'opération : 67 989.48 € TTC (dont 46 392.30 € TTC pour la fourniture, la pose et la mise en service du dispositif de vidéoprotection, 9 615.66 € TTC pour les travaux de génie civil et 11 981.52 € pour les raccordements électriques).

Plan de financement :

- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) (50% max) : 28 328.95 €

- Fonds communaux : 39 660.53 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 28 507.54 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de **Madame la Maire**, et avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

AUTORISE Madame la Maire à installer un système de vidéoprotection ;

S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;

SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

► **Réaménagement rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo**

Madame la Maire expose au **Conseil Municipal** qu'il est envisagé de réaménager le lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 387 483.00 € TTC (dont 366 747.00 € TTC pour les travaux, 2 700.00 € pour les relevés topographiques et 18 036.00 € pour la maîtrise d'œuvre).

Plan de financement :

- État - DETR (30%) : 96 870,75 €

- Fonds communaux : 290 612.25 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 227 049.54 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de **Madame la Maire**, et avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;

SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « On va peut-être revoter cette délibération. J'ai appris après coup, en toquant fort à la porte du département, qu'ils vont peut-être nous accompagner en partie. Normalement, on aura peut-être des fonds supplémentaires, en tout cas la possibilité de demander. Ce n'est qu'une possibilité, ce n'est pas une bonne nouvelle, c'est pour dire qu'il faudra probablement redélibérer. Si je l'avais su un peu plus tôt, on l'aurait préparée différemment »

Jean-Luc MARTINO : « De toute façon, qui peut le plus peut le moins »

► **Rénovation énergétique de la salle omnisports**

Madame la Maire expose au **Conseil Municipal** que des travaux de rénovation énergétique de la salle omnisports sont envisagés.

L'estimatif du montant des travaux au stade de l'APD et du DCE est de 790 297.10 € HT (y compris frais divers dont maîtrise d'œuvre).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) : 237 089.13 €

- Région - Effilogis (40 % du montant HT) : 316 118.84 €

- Département - Contrat P@C (10 % du montant HT) : 79 029.71 €

- Fonds communaux : 316 118.84 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 160 550.44 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de **Madame la Maire**, et avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

► **Aire de jeux Corps Franc**

Madame la Maire expose au **Conseil Municipal** qu'il est envisagé de remettre en état l'aire de jeux de la rue du Corps Franc.
Montant de l'opération : 29 206.78 € HT soit 35 048.14 € TTC (dont 25 076.14 € TTC pour les jeux fournis et posés, et 9 972.00 € TTC pour la création du sol fluant)

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) :	8 762.03 €
- Département - contrat P@C (30 % du montant HT) :	8 762.03 €
- Fonds propres :	17 524.07 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 11 774.77 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de **Madame la Maire**, et avoir délibéré,
par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

► **Subvention ravalement de façades**

• Dans le but d'aider à la valorisation du patrimoine urbain, la commune accorde une subvention aux particuliers qui rénovent leurs façades.

• Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2012, un périmètre et les conditions d'attribution de la subvention ont été définis.

Ainsi, le périmètre éligible à cette opération a été arrêté à : *RD 663, le quartier de l'Émaillerie, route d'accès au Mont-Bart, rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs, de la Vieille Vie, de l'Étoile, de la Mairie et de la Dîme.*

Et les critères suivants, conditionnant l'attribution de l'aide communale, ont été définis :

- Seules les façades vues de l'espace public sont aidées,
 - Respect des préconisations du Conseil Couleur,
 - Travaux concernant l'intégralité des façades,
 - Travaux réalisés par des entreprises ou artisans régulièrement inscrits au registre du Commerce,
 - Garantie décennale obligatoire,
 - Montant des attributions : 15% du montant H.T. de la facture avec un plafond de 2 000 €.
- Le 10 décembre 2015, lors de la séance du Conseil Municipal, les critères suivants ont été ajoutés :
- Habitation en bordure de rue,
 - Ne sont retenus que les travaux de ravalement à l'exclusion des travaux de remise en état des façades, ouvrants, entourages de propriétés, ...
 - La Commission examinera chaque dossier et donnera un avis.
 - Les règles d'attribution des subventions sont réexaminées tous les 2 ans.
- Le 25 novembre 2020, lors de la séance du Conseil Municipal, le périmètre a été élargi aux rues des Écoles, de la Côte et des Campenottes (du n°2 au n° 4bis).

Madame la Maire propose au **Conseil Municipal** de reconduire la délibération n°53/2020 du 25/11/2020.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**,
par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte cette reconduction pour les années 2022 et 2023.

II – Rapports des Commissions

→ **COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT URBAIN – PATRIMOINE »**

séance du 31 janvier 2022

– **rapporteur Christine BUSSON** 🗨️

► **Urbanisme**

- Délibération à prendre : demande de financement pour rénovation de façade.

Mme LHOTE Grande Rue BAVANS

⇒ Accord de la Commission

- Le 04 janvier 2022, le Bureau du Paysage est venu avec PMA et VEOLIA en mairie présenter l'avancée du projet de rénovation des rues Cuvier, Hugo, Pasteur, Pergaud.

Une réunion publique est proposée aux habitants du quartier le mercredi 2 février à 18h30.

À noter : qu'un temps de vérification des réseaux s'impose avant les travaux ; que ceux-ci se feront par tranches pour impacter le moins possible l'accès aux habitations.

- Le projet CHAMPERRIET piloté avec Habitat 25 suit son cours...

En attendant, des éléments d'une aire de jeux pourraient être installés...

Remarque : la vélo route toute proche étant opérationnelle, l'espace jeux pourrait aussi intéresser les promeneurs. - L'espace DOLTO sera rénové par tranches à définir sachant quand même que : la cour a besoin d'être aménagée rapidement ; une salle sera remise en peinture pendant les vacances de février dans le cadre d'un atelier jeunes citoyens.

- La sécurisation des accès aux écoles du quartier Bel-Air reste une priorité.

- **Question sécurité** : La ligne médiane de la route départementale (Grande Rue et rue des Cerisiers) n'est plus marquée.

DANGER !!!

Les conducteurs n'ont plus de repères,
roulent très au milieu de la chaussée,
coupent les virages ce qui est un véritable danger à certains endroits.

► **Illuminations de Noël**

- **Remarque de la Commission** : la population en général a apprécié les illuminations de la commune et en particulier le nouvel arbre de la Place Centrale.

- **Aménagements souhaités pour l'hiver prochain** :

- Mairie

- Éclairage bords de toit.

- Éclairage façade.

- Pour les jardinets devant, proposition est faite de planter deux sapins avec un double intérêt : occuper l'espace et servir de support aux lumières de Noël, voire d'autres occasions comme Octobre rose.

- Entrée Bavans côté Lougres

L'entrée dans la commune sera repensée pour être plus visible et plus accueillante.

À noter que l'aménagement de base devra servir aux saisons et à Noël.

Un travail dans ce sens sera entrepris avec les Ateliers municipaux, pour une mise en œuvre dès que possible.

- Espace près de la fleuriste à renforcer, peut-être avec les "Pères Noël" à réaliser.

Question : qui pourra faire les structures ? Qui les habillera ? Appel aux bonnes volontés ?

- Supprimer l'éclairage du sapin rue du Stade et mettre un spot sous le beau chêne à côté.

- Utiliser la guirlande pour renforcer le sapin à Champerriet.

- La Place des Égreyottes serait à repenser, sachant que la difficulté à cet endroit est sa configuration et le manque de branchement électrique, ceci réduisant les possibilités pour installer les lumières.

- Les décorations à l'entrée des rues des Carrières et Sous-Roches étaient peu visibles : à revoir.

- L'hiver : occuper les gros pots de la Place Centrale, pharmacie, Place des Égreyottes, cimetière...

Budget à voir, et possibilités avec les Ateliers municipaux.

- **Concours des illuminations** :

Le jury était composé de six personnes. Deux passages ont été effectués la semaine avant Noël.

⇒ 20 personnes retenues ;

⇒ 20 euros pour 10 personnes / 30 euros pour 5 personnes et 40 euros pour 3 personnes. Les bons d'achats distribués en février sont à utiliser chez les commerçants de Bavans.

Faut-il leur proposer des sapins à racines pour pouvoir les réutiliser ? Voir prix et stockage.

REMARQUES :

- Ce sont les mêmes maisons qui sont retenues premières depuis 2 ans.

- Proposition est faite pour qu'un thème soit donné chaque année et que le concours porte en grande partie sur la réalisation du thème imposé : celui retenu pour 2022 est un **Père Noël**.

- Dans le Bavans Infos : 1 / donner les résultats du concours, 2 / remercier les participants en général et des rues en particulier, 3 / donner le thème de Noël prochain.

Agnès TRAVERSIER : « Il y avait 20 personnes retenues et 18 récompenses »

Christine BUSSON : « Il y a eu effectivement 18 personnes retenues et 18 récompenses »

► **Patrimoine**

- **Fontaine de Dodu** : elle a été nettoyée par les Ateliers municipaux. Cette intervention est nécessaire tous les 2 ou 3 ans.

- **Cimetière** :

La réfection du morceau écroulé est terminée (travaux effectués par les Ateliers municipaux).

On sait que le mur d'enceinte aurait besoin d'être refait : budget et programmation seront mis à l'étude l'an prochain.

En urgence, il faut comptabiliser les places disponibles, rechercher les familles pour les concessions, envoyer des courriers, puis regrouper tous ces éléments et faire un état des lieux.

- **Devenir de l'ensemble Temple / Grange / Habitation (louée jusqu'en 2023)** :

Cet espace, centre historique de la commune, doit être préservé et mis en valeur.

Penser à son devenir en lançant des concours d'architectes ou ... ???

En urgence, refaire le chauffage et l'électricité permettrait à la commune de disposer d'une belle salle de répétition pour la chorale, d'accueillir des concerts, de faire des spectacles et des animations...

- **Documentation** : M. Michel DELOYE a fait une synthèse des différents documents existant sur Bavans. Cette chronologie permet de retrouver rapidement les informations dont nous pouvons avoir besoin lors de travaux de recherches : enquêtes, états des lieux..., par exemple la construction d'une école, d'un immeuble, la réfection de tel ou tel bâtiment ou rue...

Il serait intéressant que ce travail soit pris en compte pour être poursuivi et tenu à jour.

- **Info pratique** :

Chaque candélabre a un numéro utile pour les signalements en cas de panne.

► **Environnement**

- **Rue des Récompenses** :

Un mur de soutènement avait été demandé à la commune propriétaire. L'ouvrage n'ayant pas été réalisé en son temps, un riverain souhaite que le dossier soit réouvert.

- **Piste cyclable** :

Le tracé à la Prairie est toujours à l'étude.

➔ **COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE »**

séance du 07 février 2022

– **rapporteur Jean-Luc MARTINO** ➔

Projets de réaménagement des abords de l'école Claire Radreau et de la cour de l'espace Dolto

La Commission a travaillé sur les propositions d'aménagements des deux AVP (avant-projets) fournis par le Bureau du Paysage. Dans ces deux propositions, les solutions envisagées pour satisfaire les demandes émises par la Commission sont globalement respectées.

→ **En ce qui concerne le réaménagement des abords de l'école élémentaire**, les membres de la Commission apprécient :

- le chemin piétonnier sécurisé pour le déplacement des écoliers ;
- le parvis protégé à l'entrée de l'école ;
- la valorisation du parking coté tennis avec son chemin sécurisé conduisant les élèves vers l'entrée de l'école ;
- l'entrée nord venant de la rue Ernest Lelache, elle devrait permettre une meilleure régulation du flux de voitures ;
- la disposition des places de parking en épi afin d'améliorer la commodité à stationner pendant l'accompagnement des enfants.

Remarque : les membres de la Commission souhaitent une signalisation adéquate pour prévenir des incivilités trop souvent constatées en matière de dépose minute devant l'école.

→ **En ce qui concerne le réaménagement de la cour de l'espace Dolto** (école + crèche) :

- L'avant-projet satisfait l'ensemble des membres présents. La problématique liée à la chaleur qui règne depuis plusieurs années dans ce lieu a été prise en compte par la création d'espaces ombragés et l'apport de végétaux (petits arbres et pelouses).
- Des espaces de jeux partagés (agrès et marquages) sont présents, des équipements dédiés à la plantation, au compostage et à l'observation sont envisagés dans l'AVP.
- En ce qui concerne l'espace ombragé, la Commission privilégie la solution d'abris sous voiles à celle d'un préau conventionnel, elle est moins chère et plus moderne, elle permettra aussi une meilleure luminosité sur le parvis du petit forum (gradins).
- Dans l'AVP, l'absence de zone de rangement n'est pas solutionnée, il faudra revoir ce point.
- L'aménagement de la cour dédiée à la crèche donne entière satisfaction (membres de la Commission et directeur du multi-accueil "Les Tourtereaux").

Questions diverses

- **Travaux/équipement**

École Françoise DOLTO : poursuite du plan de rénovation en peinture des 5 salles de classes.

Réfection n°2 : la salle 6 sera rénovée pendant les congés de février, ce travail sera effectué dans le cadre d'un chantier "jeunes" encadré par le CCAS.

Équipements réalisés (budget 2021) : 1 tableau blanc (salle 7) + 3 tablettes iPad (destinées aux évaluations) + four micro-ondes.

École Claire RADREAU : équipements (budget 2021) : les 2 VPI (salle Ulis et salle du directeur) nous ont été livrés, ils sont en cours d'installation.

Périscolaire Claire RADREAU : les équipements de vidéo projection ont été reçus, ils seront installés prochainement dans la salle d'activité.

- Internet

Les problèmes constatés : signal faible ou inexistant de la liaison wifi dans 3 classes et débit limité des « switch » à l'école Françoise DOLTO, dans les locaux du périscolaire DOLTO et dans les salles de la ferme, sont globalement résolus. Il reste quelques points à régler.

Travaux effectués : remplacement de certains « switch » non adaptés et déploiement de répéteurs wifi.

Nous attendons les réponses de demandes de subvention (Région et DETR).

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Pour la Région, c'est bon, on a eu la réponse aujourd'hui »

Marcel MANIAS : « Je voudrais préciser que le travail qui a été fait par le CCAS avec les jeunes, c'est un sacré boulot... »

Sophie RADREAU : « Ils ont bien travaillé, les enseignants sont contents »

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »

séance du 09 février 2022

– rapporteur Jasmine HERGAS 🐾

Situation sanitaire

L'aggravation de la situation sanitaire a entraîné l'annulation des locations en janvier et février 2022 comme le Bal du Foot, le Repas de la Chasse, ou la Soirée du Tir.

Pour ces mêmes raisons, le Carnaval devant avoir lieu en mars a été annulé.

Subventions aux associations

Maintien des subventions aux associations au même niveau qu'en 2021, avec octroi de subventions exceptionnelles.

Grâce à la récupération du Fond de Péréquation Inter-Communal (FPIC) une somme de 5 500 euros a été consacrée en plus à l'attribution des subventions.

SUBVENTIONS 2022

ASSOCIATIONS	MONTANTS	RESERVE Subventions exceptionnelles
Amicale des Associations Bavonaises	1 200	
A.M.B. gym	1 000	500
Arts et Artisanats	150	
Bibliothèque	1 375	
Chasse	600	
Club « Les Campenottes »	Pas de demande cette année	
Dinamic Gym	500	
Harmonie L'Echo du Mont-Bart	1 600	1 600
Handball	1 500	2 500
Karaté	1 400	500
Fort du Mont-Bart		Reliquat 2021 1 250
Chorale « Les Baladins »	1 200	800
Pêche	100	
La Randonnée Bavonaise	650	Reliquat 2021 750
Souvenir Français	100	
Tennis de table	1 150	1 200
Tennis	1 400	
Tir	800	
U.N.C.	150	
U.S.B.	2 550	
TOTAUX	17 425	9 100
TOTAL GENERAL	26 525	
RESERVE		895

À savoir : budget de départ 21 920

17 425 + 3 600 (subventions exceptionnelles allouées à Harmonie L'Echo du Mont-Bart, Fort du Mont-Bart, La Randonnée Bavonaise) = 21 025

Reste en réserve : 895

Pour les autres subventions exceptionnelles attribuées, une somme 5 500 euros est prise sur le FPIC (Fond de péréquation intercommunal).

Total général : 21 025 + 5 500 = 26 525

Divers

- Fête de la Musique : les groupes ont été contactés, 4 réponses à ce jour.

Les devis pour la sonorisation ont été demandés à RG Events et PFL Events.

- Feux d'artifice : devis demandés à Artisans du Spectacle et Pyragric.

- Friteuse de la salle polyvalente : la Commission propose de ne pas réparer la friteuse ni d'en racheter une nouvelle. La friteuse partira pour une filière de recyclage.

III – Décisions du Maire

- **Décision 01/2022** : Avenant au contrat de prêt n°08752156 avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

- **Décision 02/2022** : Signature du Bail de location du logement communal conventionné, situé 10 rue des Écoles, avec M. William GIRARDIN

- **Décision 03/2022** : Signature du Bail de location du logement communal conventionné, situé 08 rue des Écoles, avec M. Gilbert PORCU

IV – Divers

Madame la Maire rappelle les dates des élections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022, et des élections législatives : les 12 et 19 juin 2022, ainsi que le mail de demande de disponibilités pour les présences à ces élections (réponses souhaitées pour le 18 mars).

Prochain Conseil Municipal pour le vote du budget le 13 avril 2022.

Séance levée à 21h10